

ALGÉRIE au 19^{ème}

PLAN D'EXPOSITION

L'histoire postale déborde un peu sur les 18^{ème} et 20^{ème}

- | | |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cadre 1 | Empire Ottoman et Régence d'Alger |
| Cadre 2 | Possessions d'Afrique, Provinces françaises
Départements français, lettres sans timbre |
| Cadre 3 | Emissions Cérès, Présidence, Empire Franc
non dentelé et dentelé |
| Cadre 4 | Empire Lauré, émission de Paris, affranchissements
de septembre 1871, provisoire de Bordeaux |
| Cadre 5 | Cérès de 1871, faux d'Oran, entrepôts postaux |
| Cadre 6 | Cérès de 1871, poste ferroviaire, B.M.,
cartes précurseurs, timbres - taxe |
| Cadre 7 | Poste maritime |
| Cadre 8 | Type Sage : un aperçu de cette émission |

Chacune de ces périodes a une incidence sur la poste et ses oblitérations.

Pour la philatélie, la collection est construite selon l'ordre chronologique en essayant d'avoir pour chaque période des oblitérations intéressantes. A partir de 1849, la collection est classée par ordre des émissions, avec l'objectif de rassembler le maximum d'affranchissements pour des usages différents, en faisant abstraction des particularités du timbre. Les oblitérations courantes ainsi que le 1^{er} éch. de poids ne sont pas mentionnés.

EMPIRE OTTOMAN

1510 – 1830



Pièce maîtresse de cette collection : la marque du Consul Dubois-Thainville n'est pas à proprement parler une marque postale. Elle signalait néanmoins le courrier au départ d'Alger. Envoyée le 22 nivose de l'an XIII (22 déc. 1804), elle renseignait les administrateurs de la santé à Marseille sur les mesures à prendre pour lutter contre la fièvre jaune.

EMPIRE OTTOMAN
1510 – 1830
CONCESSIONS ESPAGNOLES EN ALGÉRIE



Lettres pour l'Espagne

D'Oran, 18 juin 1789, pour Tosca, près de Barcelone, taxée 12 Reaux.
Le traité de 1494 accordait à l'Espagne le contrôle de la zone à l'est de Ceuta. C'est ainsi qu'entre 1509 et 1830, les bourgades du littoral jusqu'à Bougie sont occupées par des concessions dont seules, en Algérie, Argel (Alger) et Oran ont une histoire philatélique.



D'Oran pour Cartagena, 20 septembre 1790, taxée à l'arrivée 6 Reaux.
Dès 1792, l'Espagne abandonne cette concession devenue sans importance.

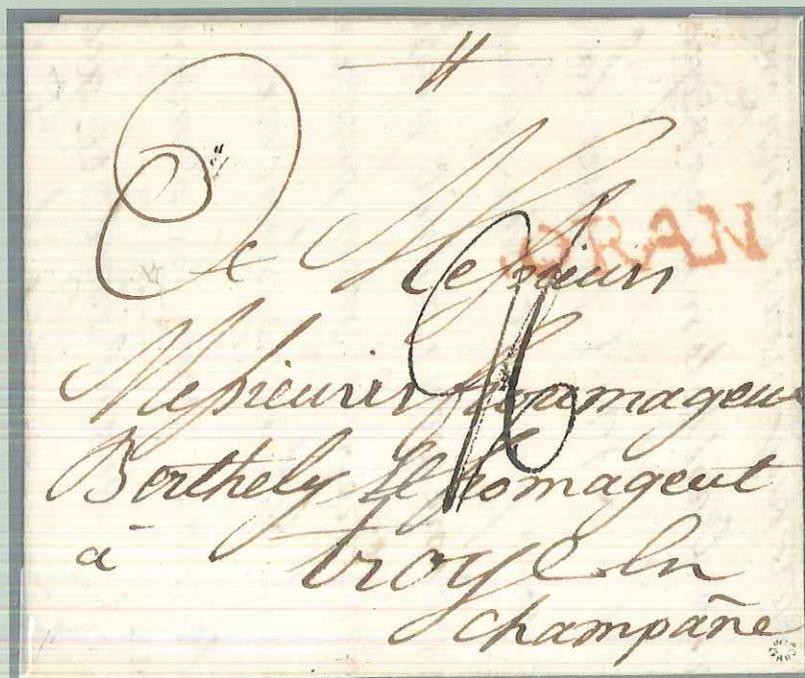
EMPIRE OTTOMAN
1510 – 1830
CONCESSIONS ESPAGNOLES EN ALGÉRIE

Lettres pour la France



Argel et Oran étaient les principales concessions espagnoles en Algérie ; les lettres d'Argel sont très rares. Oran le 1^{er} janvier 1780 pour St-Sever dans les Landes, taxée 14 sols.

« Promu officier, il remercie son frère pour les deux Louis d'or lui permettant d'acheter un uniforme ».



Jacques Pecieto, d'Oran pour Troyes en Champagne, 7 avril 1786, à Messieurs Berthely fromagers, taxée 26 sols.

« Demande une offre pour une belle marchandise au prix le plus juste ! »

ALEXANDRE ROUMET

Expert près la Cour d'Appel de Paris.

Certificat N°0255VPN18

17, rue Drouot – 75320 PARIS Cedex 09

Tél. : (33.1) 47 70 00 56

Fax : (33.1) 47 70 41 17

Paris, le 21 juin 02

Je soussigné Alexandre ROUMET atteste avoir examiné :

**La lettre pour la France datée de 1786, avec marque « Oran », superbe,
sans réparation ♦ ♦ ♦ ♦**

Photographiée ci-dessous.

Cette pièce est authentique.

AR



EMPIRE OTTOMAN
1510 – 1830

Les relations épisodiques avant l'occupation de l'Algérie (1830)



D'Alger, 1^{er} octobre 1791, pour Lyon.

On ne connaît qu'un petit nombre de lettres en provenance d'Algérie, **avant 1830**, émanant des concessions d'Afrique (**La Calle, Bône, Alger, Arzéou**), des consulats d'**Alger** et d'**Oran** ou de religieux (Lazaristes de Saint-Vincent de Paul).

Le plus souvent elles étaient remises à des capitaines de bateaux de commerce se rendant à **Marseille**. La communauté française d'Afrique ne comptait en moyenne qu'une dizaine de personnes au XVIII^{ème} siècle.

Lettre d'un missionnaire français auprès des esclaves à **Alger** datée du 1^{er} octobre 1791, en réponse à une lettre datée du 4 juillet et reçue le 29 août (soit 56 jours de Lyon à Alger).

Marque d'entrée "**VOYE DE MER MARSEILLE**" (1773 – 1800) et 4 fentes horizontales de purification (immersion dans le vinaigre).

La lettre concerne les persécutions religieuses et les renégats chrétiens sous la révolution française: "... tandis que la barbarie renaît en France, l'humanité et la liberté se manifestent à Alger ... Dans ce pays appelé barbare, nous avons toute la liberté d'aller et venir ... nous sommes mille fois plus heureux à Alger que vous ne l'êtes actuellement en France ...".

Le texte évoque aussi l'esclavage en Algérie, la mort le 12 juillet 1791 du **Bey d'Alger**, le tremblement de terre d'Oran en 1790 et l'abandon du fort de cette ville.

EMPIRE OTTOMAN
1510 - 1830

aux Citoyens
Conservateurs de Santé

A Marseille

Alger 4 avril 1793, le Consul Vallière écrit au conservateur de la santé à Marseille avec copie au ministre responsable : il signale les ravages causés par la peste dans les différentes villes au sud de la Méditerranée. La lettre a été confiée à un bateau marchand.

^{2^{ta}} a Alger le 4. Floreal, l'an 2. de la Rep. Française
une R. indivisible.

Le Consul de la Rep. aux Citoyens
Conservateurs de Santé, à Marseille.

Citoyens, La peste a recommencé ses ravages, en cette ville & dans plusieurs autres points de ce Royaume. Il y eut en Espagne une Epidémie qui pouvoit bien être aussi la peste, attendu que la communication en fréquente avec l'Afrique, & que les 40.^{nes} d'Espagne sont très courtes, très mal faites & remplis d'abus de toute espèce. Gibraltar prend encore moins de précautions. Une Escadre hollandaise de deux Vaux & une frégate, dont les Equipages ont journellement & imprudemment communiqué ici, vient de partir pour Gibraltar, y sera, vraisemblablement, une 40.^{ne} de peu de jours, & de là ira prendre pratique en Europe. Je vous prie de ce fait que je garantis, afin que vous puissiez prendre ce que vous jugerez, en besoin sera, de justes mesures, tant pour la conservation de la Santé, en France, que pour celle du monde. La peste chauffe aussi à Tunis.

Salut & fraternité
Vallière.

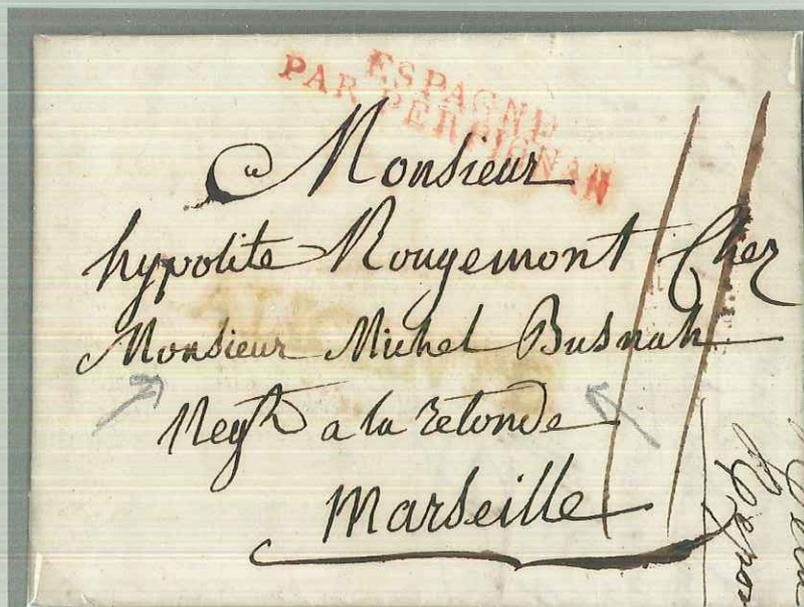
Envoyés copie de ma lettre au
Ministre de la Marine.

EMPIRE OTTOMAN

1510 – 1830

CONCESSIONS ESPAGNOLES EN ALGÉRIE

Lettres pour la France



D'Alger, le 31 octobre 1806 (au jardin du roi : probablement le consulat !),
pour Marseille, acheminée par un bateau danois sur Alicante, et mise à la poste
par le consulat du Danemark. Entrée par Perpignan, taxée 11 décimes.

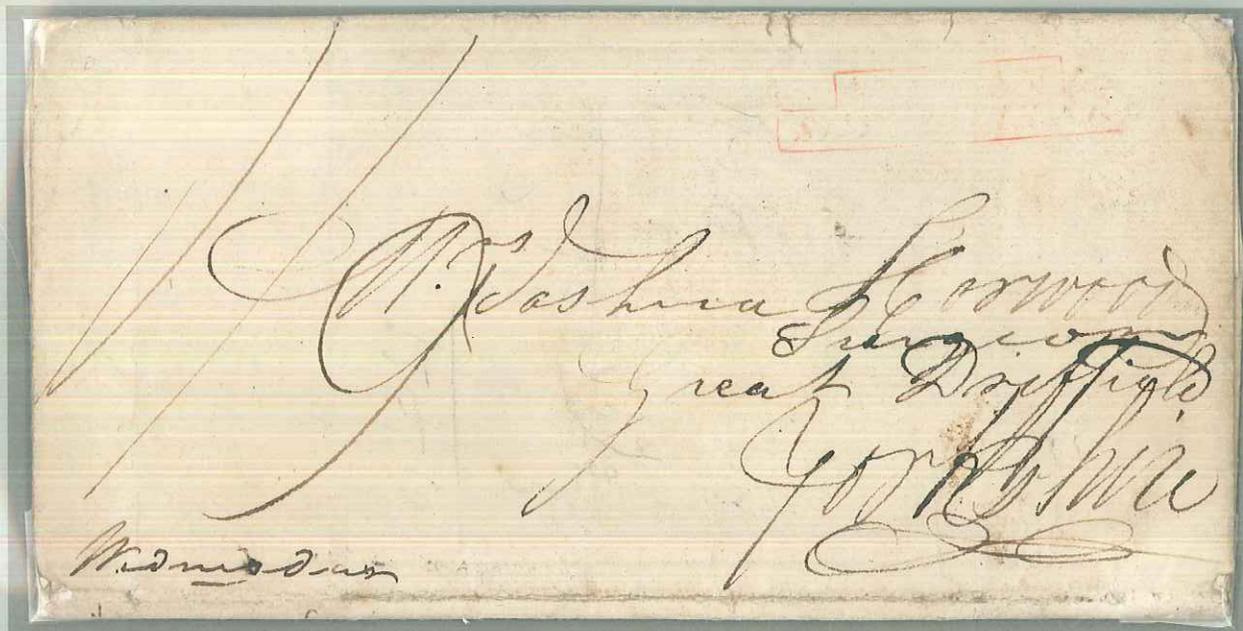


D'Alger, le 23 avril 1807, il y a maintenant un bureau de poste espagnol
avec la marque ARGEL, pour Marseille, par Bayonne, taxée 15 décimes.

Ces deux lettres sont du même expéditeur ; elles relatent le commerce du sel
dans les ports de la côte et les ennuis occasionnés par les navires anglais
à cause du blocus décrété par Napoléon.

EMPIRE OTTOMAN

1510 – 1830

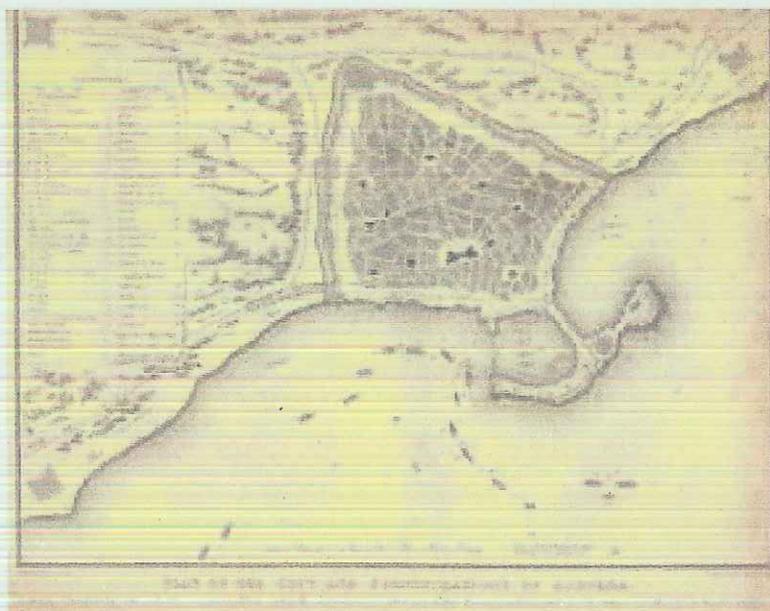
26 AOÛT 1816 EXPÉDITION PUNITIVE DE LORD EXMOUTH
CONTRE LE JANISSAIRE OMAR DEY D'ALGER

Écrite le 29 août 1816 en rade d'Alger

par un marin à sa sœur à Grant Driffiel dans le Yorkshire.

Expédiée probablement de Gibraltar, marquée " **Ship Leter Southampton** ", taxée 1/9.

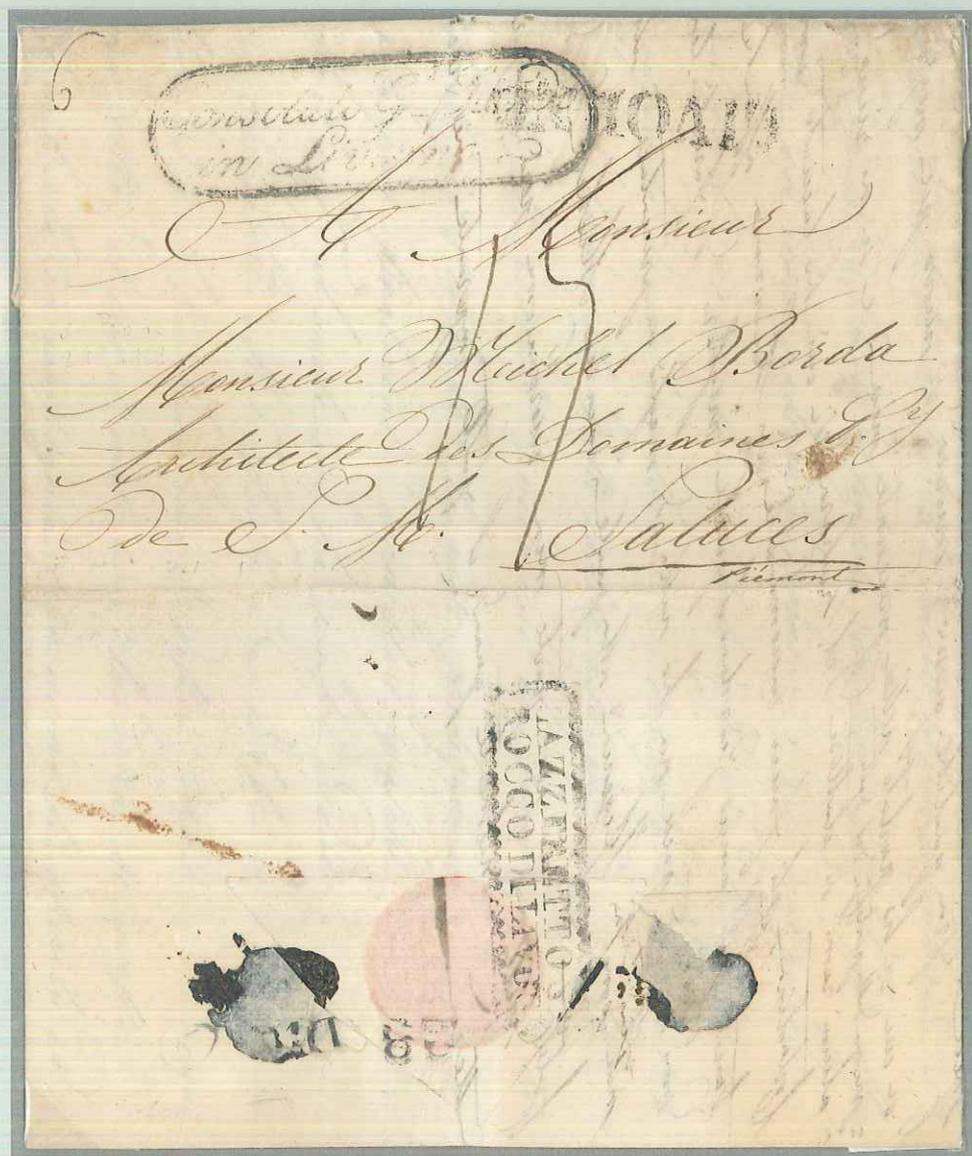
La lettre relate la terrible bataille d'Alger, la destruction de 8 frégates corsaires, la délivrance de tous les esclaves de quelque nationalité que ce soit, le carnage sur les quais d'Alger ; les pertes ennemies sont estimées à 4000 hommes mais notre amiral est blessé comme beaucoup d'officiers et de marins ; nous devons mettre nos trois mâts en cale sèche à Gibraltar car ils sont bien endommagés.



EMPIRE OTTOMAN

1510 – 1830

Les relations épisodiques avant l'occupation de l'Algérie (1830)



**Bône 2 décembre 1828, pour Saluces dans le Piémont,
via le lazaret de San Rocco (pour la désinfection) de Livourne
et un consulat de cette localité ?**

Arrivée le 28 décembre et taxée 15 baïques.

Ecrite par un moine du noviciat des Chartreux à ses frères :
il relate la vie à Bône et l'existence d'un consulat anglais dans cette localité ;
il s'inquiète pour ses bagages laissés à Constantinople et donne une description
de la ferme où il devra travailler.

Il semble qu'un trafic maritime plus ou moins régulier existait entre Livourne et l'Afrique.

EMPIRE OTTOMAN
1510 - 1830

Consul de France à Alger, appelé à l'époque: commissaire général!

RELATIONS
EXTÉRIEURES.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

ALGER, le 30. Messidor, 10. année de la
République Française.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DES RELATIONS COMMERCIALES, chargé d'Affaires
près le Dey d'Alger.

Aux Citoyens Administrateurs
de la Santé, à Marseille.

Citoyens Administrateurs,

M. Fleureau, Vice-Consul d'Espagne
à Oran, me mande, par une lettre du 9. juillet,
que la peste calme en cette ville: il n'y meurt
plus que cinq à six personnes par jour.

La santé ici continue à être bonne.

Il est un honneur de vous saluer.

Dubois-Thainville

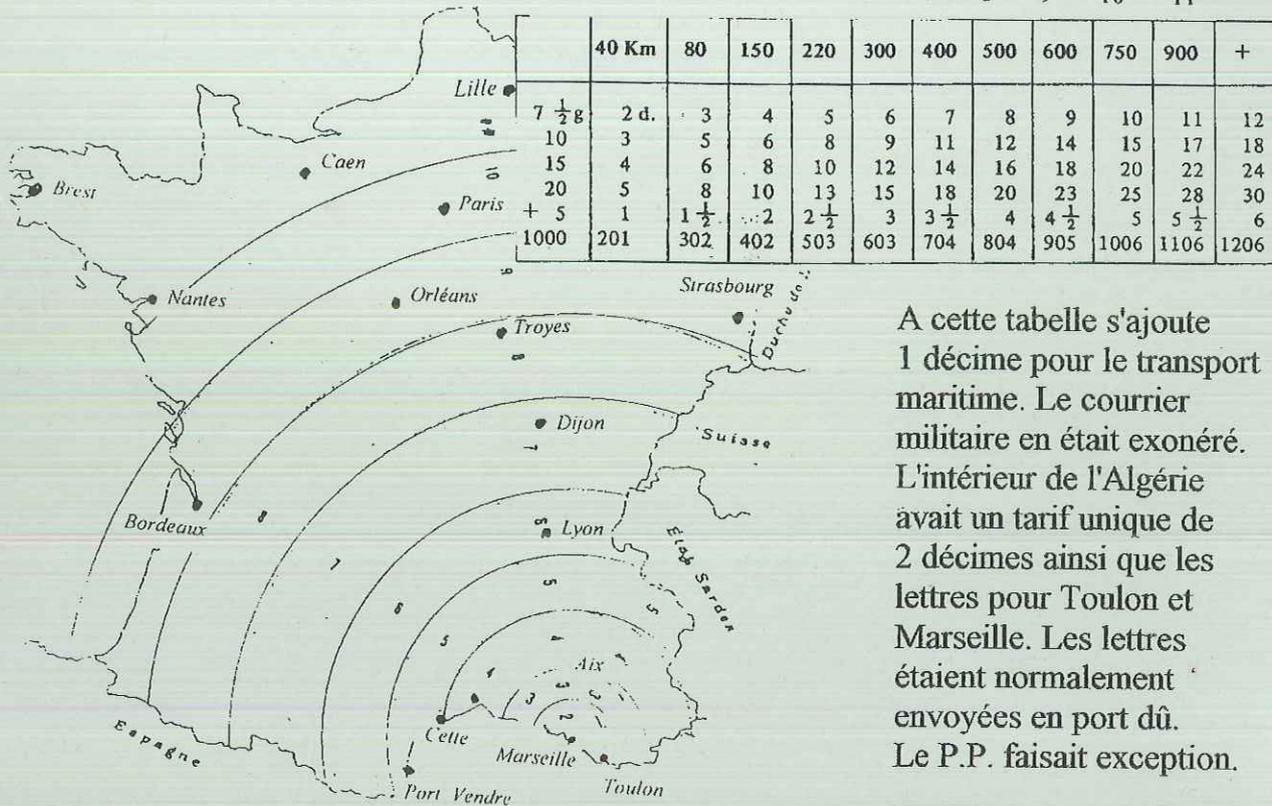
Aux Citoyens
Administrateurs
de la Santé
à Marseille.

D'Alger, 30 Messidor An X (19 juillet 1801), du
Consul Dubois-Thainville (cachet au verso).

1828 - 1848

Tarif du 1^{er} janvier 1828 valable jusqu'au 31 décembre 1848

Lettres de bureau à bureau en ligne droite: décimes
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11



A cette table s'ajoute 1 décime pour le transport maritime. Le courrier militaire en était exonéré. L'intérieur de l'Algérie avait un tarif unique de 2 décimes ainsi que les lettres pour Toulon et Marseille. Les lettres étaient normalement envoyées en port dû. Le P.P. faisait exception.



Lettre pour Paris, 10 mai 1845

10 gr., 2^{ème} échelon de poids, 10^{ème} zone = 15 décimes + 1 déc. taxe maritime.

RÉGENCE D'ALGER

1830 – 1835

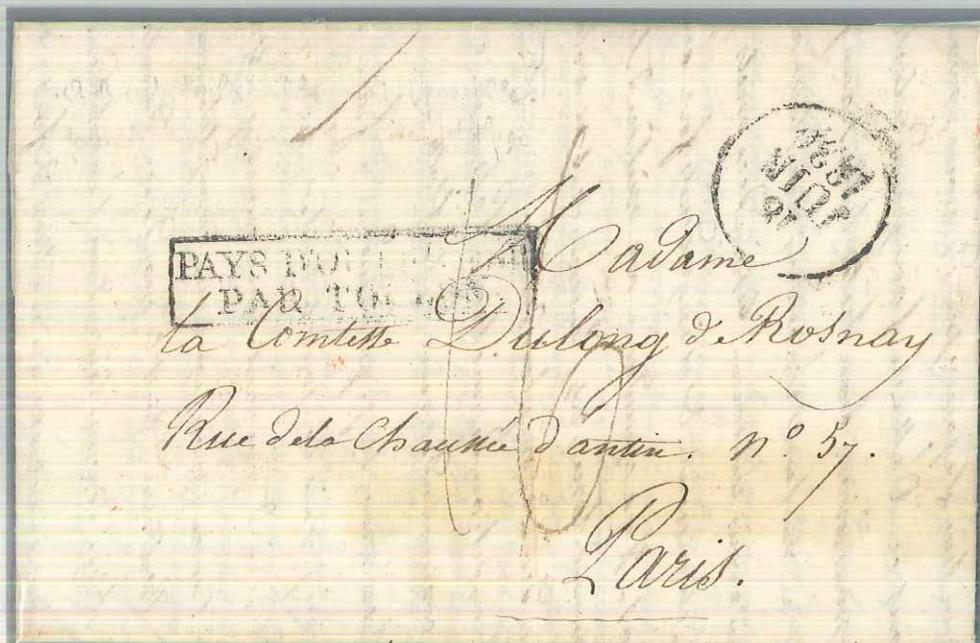
Cette période dite aussi de la « conquête »

est peu de chose en regard de l'immense territoire algérien. Seules Alger en 1830, Oran en 1831, Bône et Bougie en 1832 et Mostagadem en 1833 sont occupées. La poste était organisée par les « payeurs » de l'armée et chaque division avait sa marque de A à E.



L'humiliation de la France par un coup d'éventail donné au consul par le bey d'Alger au sujet d'une créance fut le prétexte de "l'expédition d'Alger". Une flotte de 100 vaisseaux de guerre et 50 000 soldats quitta Toulon le 25 mai 1830. A cause de la tempête devant Alger, elle dut se réfugier à Palma jusqu'au 10 juin. Le débarquement eut lieu le 14.

LETTRE HISTORIQUE

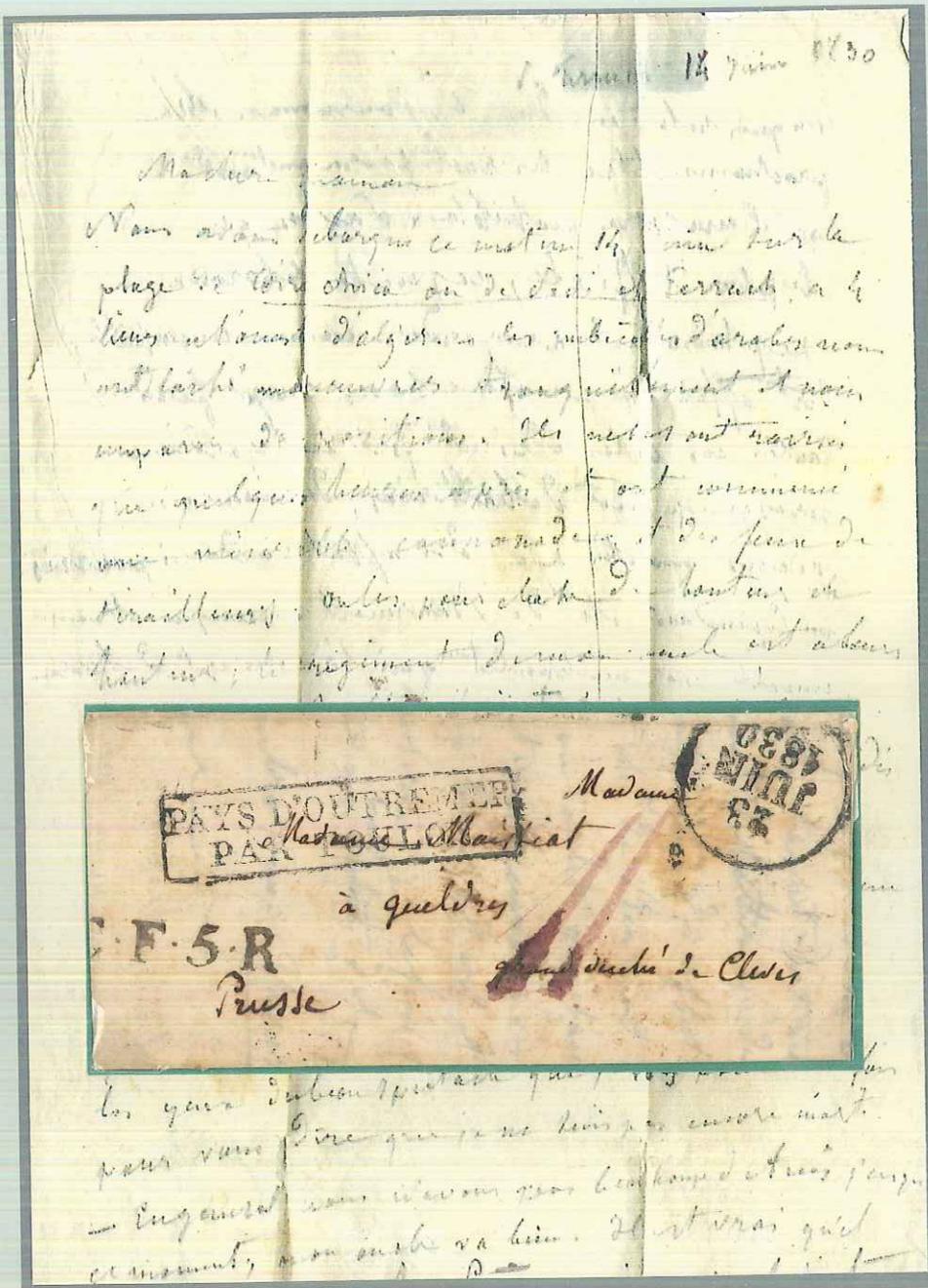


Lettre du Comte Dulong de Rosnay à sa mère, écrite au jour le jour à bord du "Ville de Marseille", du 26 mai au 9 juin 1830, expédiée de Palma de Majorque pour Paris, arrivée à Toulon le 18 et à Paris le 23 juin, 2^{ème} éch. de poids + taxe maritime. Elle relate la grandeur de la flotte, ses commandants et son échec devant Alger.

RÉGENCE D'ALGER

1830 - 1835

Lettre historique écrite le jour du débarquement



Adressée à Madame Messiat à Gueldres, Duché de Cleves, PRUSSE

Par Toulon, tampon dateur de cette ville: 23 juin 1830, taxée 11 déc. C.F.5.R (corresp. française du 5^{ème} rayon) appliqué au bureau d'échange indiquait la part due à la France.

Le 14 juin la poste des armées commençait à fonctionner mais cette lettre a été probablement donnée à un navire qui retournait en France, pas nécessairement le même jour, puisqu'elle est arrivée à Toulon le 23 juin.

De son fils: la lettre relate le 1^{er} jour du débarquement en des termes peu respectueux: ces imbéciles d'Arabes nous ont laissé manœuvrer tranquillement.... ; après quelques heures, ils nous ont envoyé la canonnade.....; mis en réserve, je te griffonne ces quelques notes sous la fusillade.....; Monsieur De Bourmont a manqué d'être emporté par un boulet qui l'a projeté et couvert de terre.

RÉGENCE D'ALGER

1830 - 1835

Lettre écrite 13 jours après le débarquement de Sidi Ferruch

Bivouac en avant de Fontasse & Chapelle
 Ce 27 Juin 1830

Monsieur le Comte de Bourmont

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence
 que nous avons été attaqués deux fois aujourd'hui par les ennemis
 qui sont venus en un grand nombre pour enlever le petit
 Bois qui est en face de nos gauche, & ils ont réussi

à son Excellence
 Monsieur le Comte de Bourmont
 Chef de l'expédition d'Afrique.

Lieut. G. D. Decars Au Camp de Trouilly

avec avantage. Mais il n'en est pas de même d'une batterie
 de 24 qui est établie dans le jour neu, & dont la portée
 est plus longue que celle de nos pièces, ce peut être
 dévastée au silence par elle. Nous en souffrons & plusieurs

Du bivouac avant Fontasse le 27 juin 1830 : le Lt Général Decars écrit
 au comte De Bourmont pour demander d'être relevé de sa position.

Le chef de bataillon Borne a reçu un boulet de 24 qui lui a emporté l'épaule, il est
 condamné. 500 hommes ont été tués depuis hier et j'en perdrai encore beaucoup si nous
 restons sur nos positions. Alger tombera le 5 juillet.

RÉGENCE D'ALGER 1830 – 1835

Armée A

Excepté quelques lettres en juin 1830, la lettre A était en service à Alger de 1831 à 1835. Le bureau récoltait les lettres des camps autour d'Alger et celles des premiers émigrants habitant la ville.



Le 9 juillet 1833, le soldat Jules Descombe écrit à sa sœur d'un camp du Génie près d'Alger. Il relate la difficulté de créer des routes pour faire avancer l'artillerie ; pour Montpellier, purifiée à Toulon, taxée 5 décimes.



Du camp de Mustapha près d'Alger, le 31 décembre 1835 (un des derniers jours de la Régence). Lettre d'amour d'un soldat à sa jeune épouse, pour Salon par Toulon, arrivée le 6 février 1836, taxée 5 décimes.

RÉGENCE D'ALGER
1830 - 1835
Armée B

La lettre B a aussi servi tout d'abord au camp devant Alger puis elle a suivi la division qui a occupé Bône. C'est là qu'elle a été en service du 10 août 1832 au 30 septembre 1835.



Du 20 mai 1834 pour Paris, arrivée le 17 juin, purifiée à Toulon (en rouge), taxée 10 décimes en port dû. Lettre d'un colon qui vante la richesse du pays.



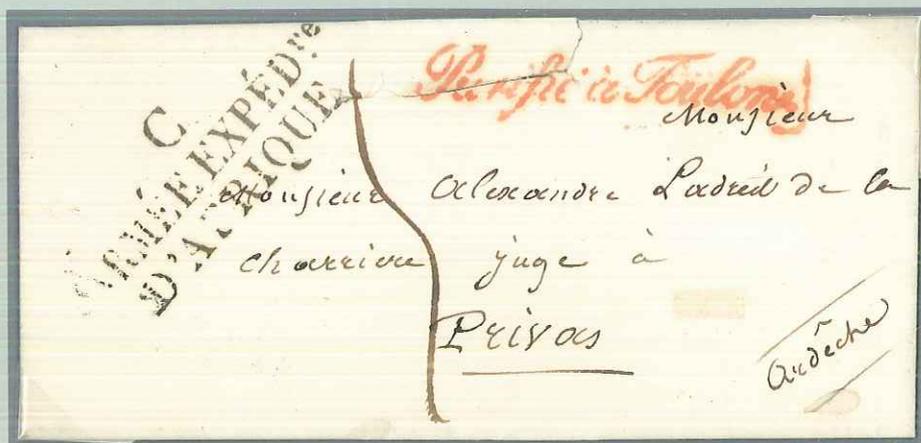
Lettre du 14 septembre 1835, par Toulon-sur-mer 25 septembre, pour Antibes arrivée le 27, taxée 5 décimes en port dû, entailles de purification. De Maître Gaillard, notaire certifié à Bône, rapport sur une séance de tribunal.

RÉGENCE D'ALGER

1830 – 1835

Armée C

Le 3 octobre 1833, Bougie est occupée par la division C
qui a utilisé ce cachet de 1833 à 1835.



En campagne le 31 octobre 1834, pour Privas.
Le Général Roniat, Commandant de la division, est " bon enfant " :
il accorde une permission à J. Vivier (malade) pour rentrer en France.
Purifiée à Toulon (entaille). Port 4 + 1 décimes.



De Bougie, 28 avril 1835, par Toulon-sur-mer le 8,
arrivée à Aix le 9 mai, taxée en port dû 2 + 1 décimes ;
à M. Blachet de la part de son frère, relations de commerce.

RÉGENCE D'ALGER

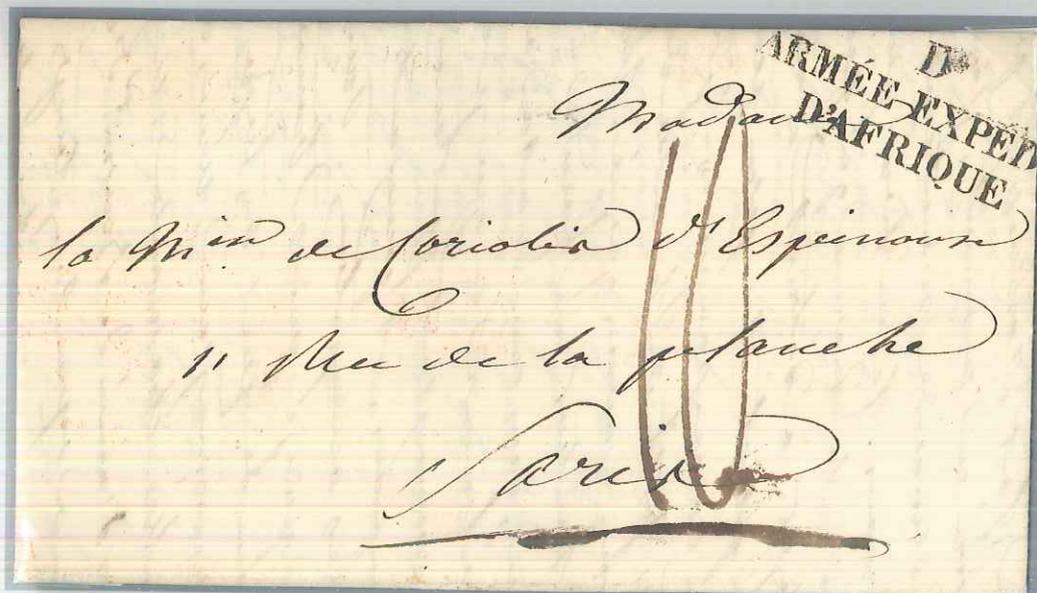
1830 – 1835

Armée D

La durée de cette oblitération n'a été que de trois mois, de juillet à septembre 1830 et son emploi uniquement au camp devant Alger.



Lettre du 21 juillet 1830, quelques jours après la prise d'Alger. Envoi du camp devant Alger pour Mirande, dép. du Gers, taxée 8 décimes. Pendant cette période, les militaires bénéficiaient de la franchise de port jusqu'à l'entrée dans la métropole (loi de 1792). Les lettres étaient taxées seulement pour le parcours intérieur, au tarif de 1828.



4 août 1830 pour Paris, Paul décrit à sa mère la prise d'Alger. La lettre a été purifiée "au vinaigre des quatre voleurs" avec l'aide de pinces "Rastels", à l'arrivée à Toulon. Ces désinfections ont duré sporadiquement de 1821 à 1849 environ. Elles avaient lieu dans les ports d'entrées en France.

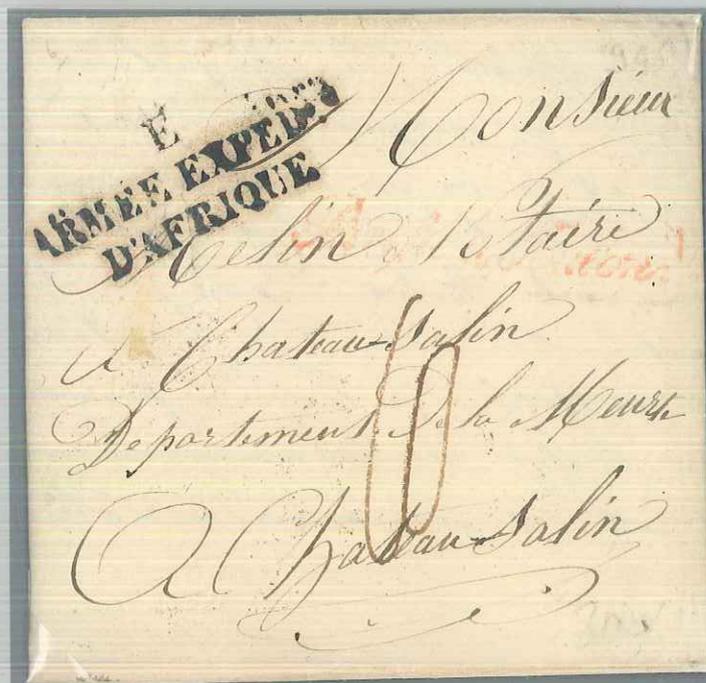
RÉGENCE D'ALGER

1830 – 1835

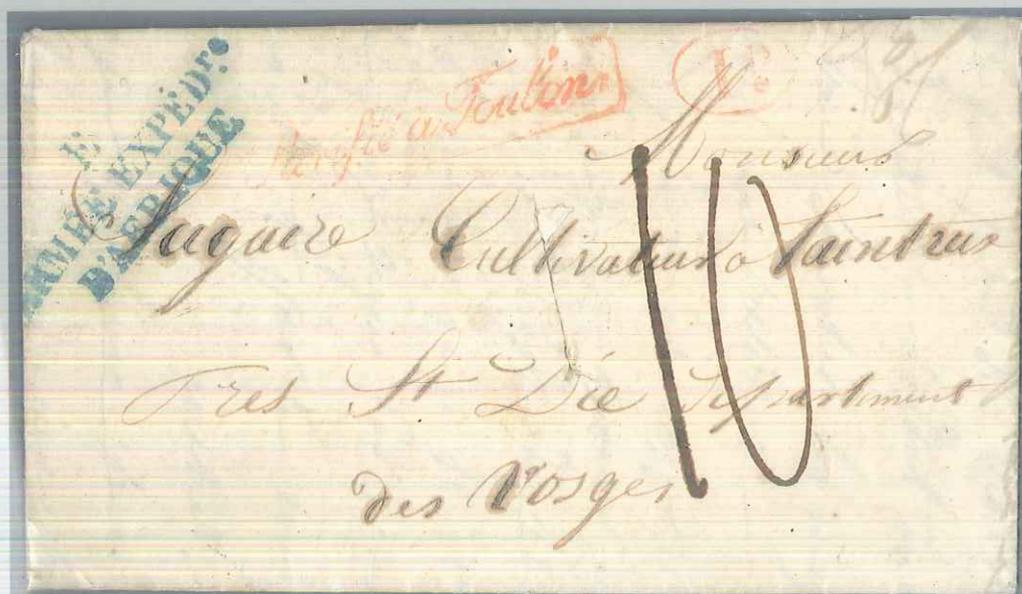
Armée E

La lettre E a été attribuée à la division d'Oran et a eu cours de 1832 à 1835 ; on la rencontre en bleu dès 1834.

11 février 1833, pour Château-Salins dans la Meurthe, taxée 10 décimes, purifiée à Toulon.



D'Oran, 9 déc: 1833, au Lt. Canebier du 9^{ème} rgt. d'art. à Toulouse, réadressée à Montauban, arrivée le 13 janvier 1834, purifiée à Marseille, taxée 7 décimes.



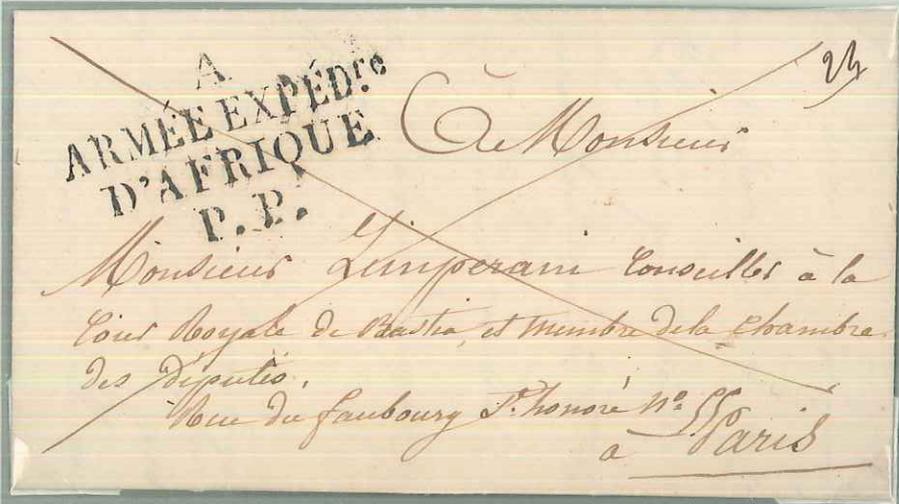
En bleu 10 juillet 1834, "purifiée à Toulon", taxée 10 d. et 1 D. pour la distribution rurale.

RÉGENCE D'ALGER

1830 - 1835

Armée A - B - E en port payé P.P.

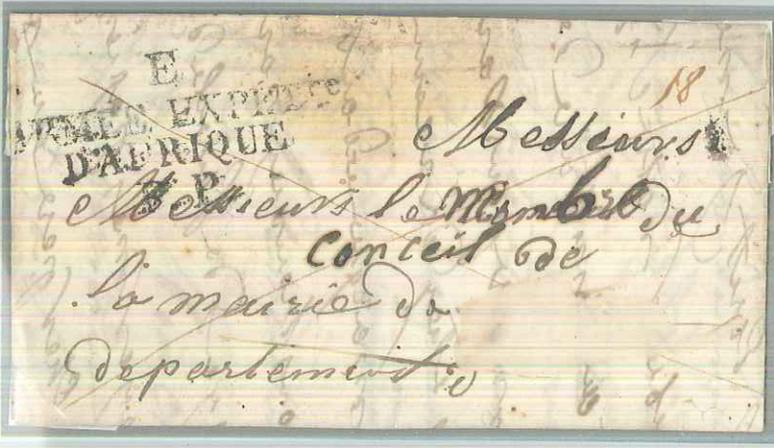
Les expéditeurs avaient la possibilité de payer le port d'où ce nouveau cachet pour le justifier. En plus, les lettres étaient barrées.



Armée A :
 Alger, le 9 décembre 1834, le 1^{er} lieutenant Dunemay se recommande auprès de son cousin, conseillé à la cour royale et membre de la chambre des députés, pour une promotion de capitaine ! Au verso, le port a été de 10 décimes ; arrivée le 14 décembre à Paris.



Armée B: de Bone pour St Agrève, en port payé, 29 juin 1833, griffe rouge: purifiée à Toulon. La ville de Bone fut occupée le 27 mars 1832 et ne tarda pas à prendre de l'importance comme base militaire lors des deux expéditions pour la conquête de Constantine.



Armée E :
 Oran 22 juillet 1839, pour ? Jacques Louis Joseph demande un acte de naissance pour sa fille née pendant son absence. La ville d'Oran a été la 2^{ème} ville conquise pendant la conquête. Les lettres barrées désignaient les ports payés.

RÉGENCE D'ALGER
1830 - 1835

Armée
d'Expédition
d'Afrique.

Au Quartier-Général à Alger, le 10 Décembre 1830

Etat Major Général.

Monsieur le Général,

10 décembre 1830, du Lieutenant Général Deloy à son ami le Général

pour le renseigner sur sa mission dans la région d'Oran.

En septembre, le Général de Bourmont a été remplacé par le Général Clauzel et c'est lui qui organisa la prise d'Oran en 1831 et de Bône en 1832.

Il échoua dans la 1^{ère} tentative de s'emparer de Constantine qui résista jusqu'en 1837.

Armée exp. d'Afrique
chef d'état major

Monsieur

le Général

Commandant l'Expédition

(à la Place)

RÉGENCE D'ALGER

1830 - 1835

Pays d'outremer tronqué

Cette oblitération a été amputée en 1834 du mot Toulon devenu superflu du moment que le cachet rond (12) était systématiquement appliqué sur les lettres.

D'Alger, 17 avril 1835 pour Paris, 3^{ème} échelon de poids 20 D. + 1 D. voie de mer.

Compagnie Algérienne de Colonisation.

C. Thayer & Co

Le 17 avril 1835

Boulevard Montmartre, N° 9.

nous venons réclamer la facture de M. Calabot que nous n'avons pas reçue, et dont les cotis viennent d'arriver par l'avis: vous nous avez bien envoyé une note pour la facture de l'avis mais la facture nous manque également; j'en

M. Thayer & Co

Directeur Général de la Cie algérienne de colonisation

8 rue de Ménars

Paris



regret de vous annoncer que par suite de nos pressés, que nous n'avons pas pu vous adresser pour vous et les oignons ont tellement



La Compagnie Algérienne de Colonisation se plaint que le terrain accordé n'est pas cultivable et qu'un grand nettoyage doit être fait.

RÉGENCE D'ALGER

1830 - 1835

D'Alger par Toulon-sur-mer, 10.3.1835, cachet pays d'outremer tronqué, (purifiée à Toulon), taxée 12 D. (11 + 1 voie de mer), pour Lille (plus de 900 km), arrivée le 20 mars.

Chambre
de
COMMERCE
d'Alger.

Messieurs et Collègues.

La reconnaissance solennelle de l'ancienne Régence d'Alger
comme possession Française du nord de l'Afrique; en cicatrisant les plaies
profondes causées par quatre années d'un régime oppressif, d'incertitude et
d'hésitation, destructif de tous nos intérêts, a dû mettre un terme à nos maux.

En effet l'organisation quoique défective de notre nouvelle administration,
les dispositions favorables qui ont signalé ses débuts, l'affirmation de notre illustre
Gouverneur, donnée à la chambre de commerce, qui au printemps nous occupe
rions toute la plaine de Mitidja. (là est la colonisation); enfin ces premiers
mots du discours de M^r Laurence commissaire spécial pour l'organisation de la
justice, lors de l'installation de nos Tribunaux; la puissance française est



PAYS D'OUTREMER

Monsieur le Président

De la Chambre de Commerce

Lille

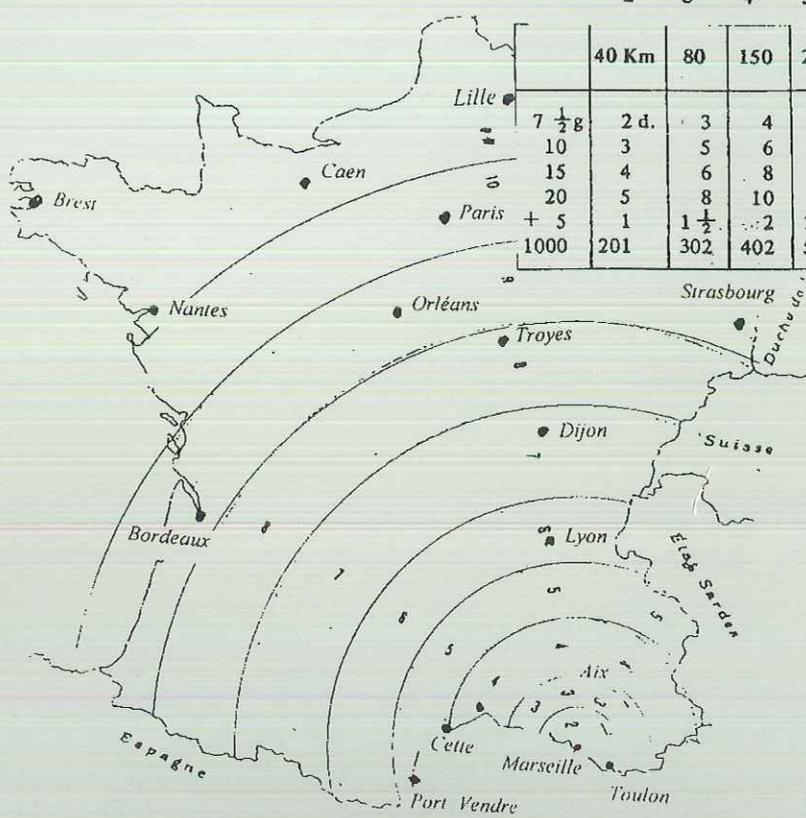
occupations pour
les constructions
ent. ils nous
à venir charge
la mère patrie
France de Paris
pire à jamais
nos du budget
ment de subsida

Alger le 9 mars 1835, de la Chambre de Commerce annonçant la fin de la Régence d'Alger et le début de la possession française du nord de l'Afrique.

1828 - 1848

Tarif du 1^{er} janvier 1828 valable jusqu'au 31 décembre 1848

Letres de bureau à bureau en ligne droite: décimes
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11



	40 Km	80	150	220	300	400	500	600	750	900	+	
Lille	7 ½ g	2 d.	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Caen	10	3	5	6	8	9	11	12	14	15	17	18
Paris	15	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24
Nantes	20	5	8	10	13	15	18	20	23	25	28	30
Orléans	+ 5	1	1 ½	2	2 ½	3	3 ½	4	4 ½	5	5 ½	6
Troyes	1000	201	302	402	503	603	704	804	905	1006	1106	1206

A cette table s'ajoute 1 décime pour le transport maritime. Le courrier militaire en était exonéré. L'intérieur de l'Algérie avait un tarif unique de 2 décimes ainsi que les lettres pour Toulon et Marseille. Les lettres étaient normalement envoyées en port dû. Le P.P. faisait exception.



D'Alger, pour St.Omer (Pas de Calais), 10 mars 1844, taxée au 2^{ème} échelon de poids 15 décimes + 1 décime pour la voie maritime.

POSSESSIONS D'AFRIQUE

1835 – 1839

Cette période marque la fin de la poste militaire et place celle-ci sous l'autorité du département des finances. Il existait cinq bureaux : Alger, Oran, Bône, Bougie et Constantine ouvert au début de 1838. Les lettres des civils de cette époque sont soumises au tarif du 1^{er} janv. 1828 auquel on ajoutait un supplément de 1 décime pour "voie de mer".



Le cachet de l'armée fait place à cette oblitération à date avec la mention (POSS. D'AFR.) ; Alger, 29 février 1836, pour Marseille arrivée le 8 mars, purifiée à Toulon (marque rouge), taxée 9 décimes soit pour une lettre de plus de 15 gr. au 3^{ème} échelon de distance.

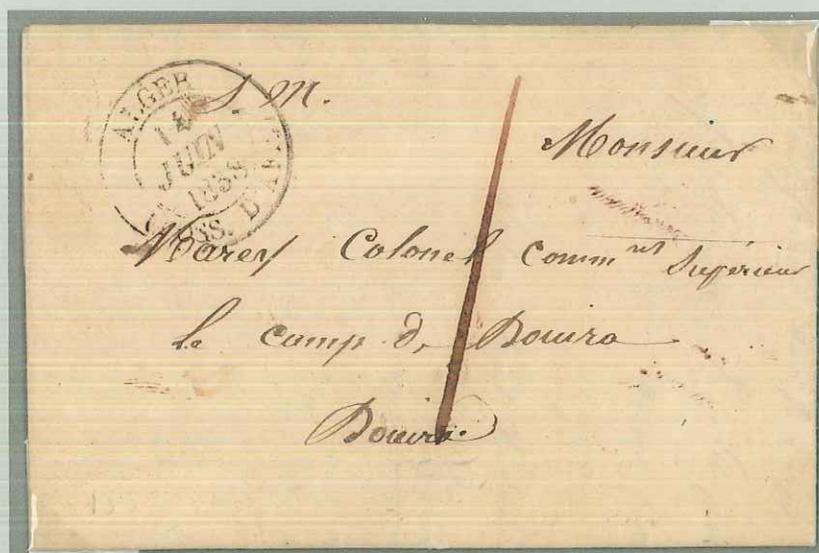


De Medzig Hammar, par Bône, 19 décembre 1837 (entaille de purification), taxée 7 décimes plus 1 décime pour le trajet rural, arrivée le 10 janvier 1838 à Cébazat.

Le capitaine relate la dure prise de Constantine et sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

POSSESSIONS D'AFRIQUE

1835 – 1839



D'Alger pour le camp de Douera, 14 juillet 1838.
Ce camp recevait les victimes politiques de l'Etat.
Lettre pour le Colonel Marey : un subordonné du camp demande
la grâce pour un prisonnier qui a commis une faute.
Le camp est près d'Alger et la lettre a été taxée 1 décime.



Constantine 1^{er} mars 1839, pour Aurillac dans le Cantal,
désinfectée à Toulon, taxée 7 décimes + 1 décime pour la voie maritime.
Un Colonel écrit par la poste civile (plus confidentiel) : il se plaint de sa
non nomination au commandement du régiment ; il relate aussi la création
de la cité de Sétif.

POSSESSIONS D'AFRIQUE

1835



1839

Constantine (Poss. d'Afr.), 17 août 38, en port payé pour Montpellier, arrivée le 20 août.
 Au verso: désinfectée à Toulon. C'est seulement en 1837 que Constantine fut occupée.



BUGIE POSS. D'ARF. Mal orthographié, 2 fautes. Pour Montpellier, taxée 6 d.



Oran, 10 avr. 1852 (utilisation tardive de ce cachet), pour Billom, arrivée le 20. Taxée 5 d.

POSSESSIONS D'AFRIQUE 1835 - 1839



Alger 23 fév. 1838, pour Mende, P.P. 7 gr. A Monsieur le Procureur du Roi; de Baptiste Chauvet, soldat du 11^{ème} rég. à Alger; demande une aide de 200.- frs pour son fils malade.



Alger 5 avril 1837, pour Epône en Seine et Loire, taxée 11 décimes :
10 + 1 d. voie de mer,
Entaille de désinfection
du lazaret de Toulon.

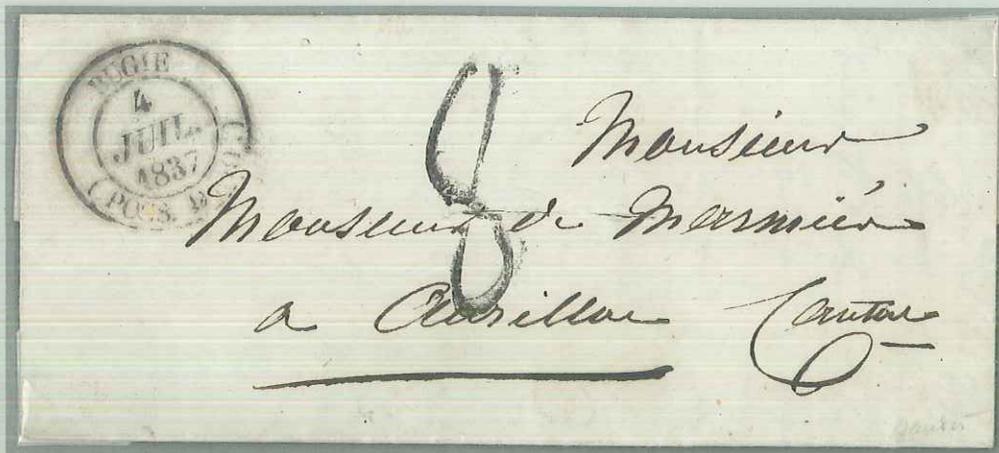


Pour Rennes, d'Oran 15 fév. 1835, taxée 11 d. + 1 voie de mer; entaille de purification.

POSSESSIONS D'AFRIQUE

1835 – 1839

Cachets tampons



De Bône par Bugie (Poss. d'Arf.) mal orthographiés,
4 juillet 1837, pour Aurillac. Taxe 7 + 1 décimes.



Particularité de ce cachet : à Oran il a duré jusqu'en 1852

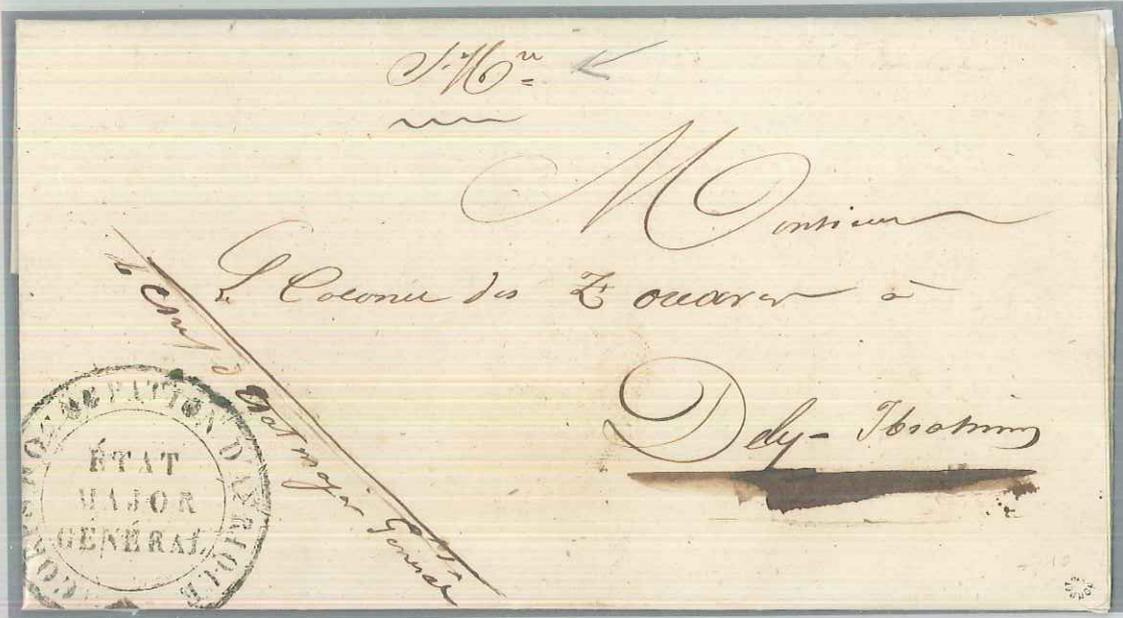
Oran 25 octobre 1849, pour Marseille, taxée au tampon 2 décimes.

Le timbre Cérès était sorti le 1^{er} janvier 1849 et le port unifié pour toute la France à 20 centimes mais il n'y avait pas de tampon de cette valeur.

De Figué près d'Oran : à cause de la peste qui a tué 300 personnes par jour à Oran, l'administration a quitté la ville pour les villages environnants.

Monsieur Pitorre commande du vin pour se remonter le moral !

POSSESSIONS D'AFRIQUE
1835 - 1839
Lettres en franchise de port

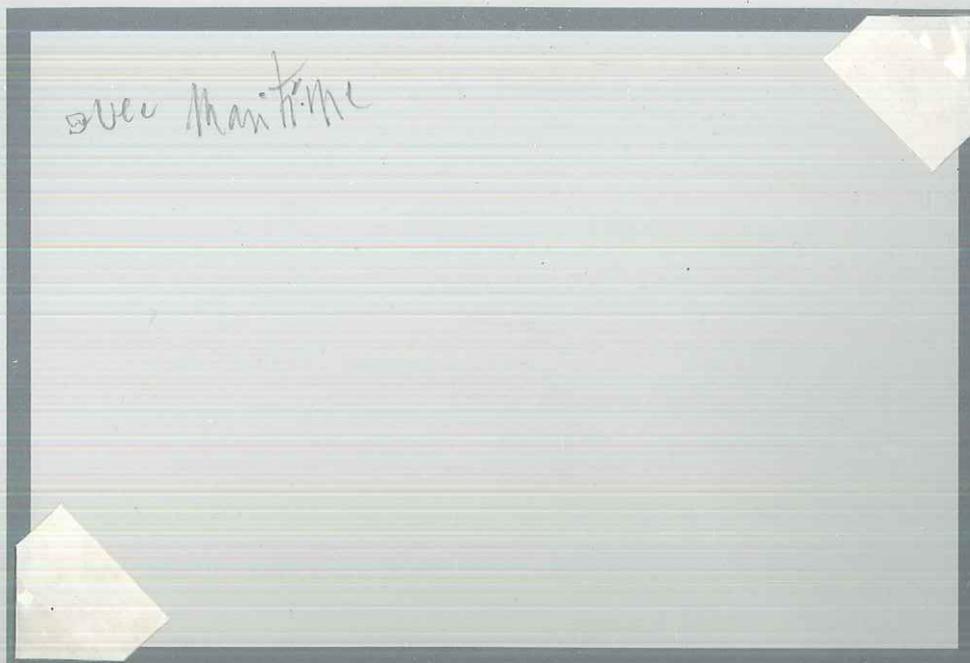


Alger, 7 novembre 1836, Corps d'occupation d'Afrique, à Monsieur le Colonel des Zouaves à Dely-Ibrahim, avec paraphe de franchise attestant que le transport a été fait par la poste civile.

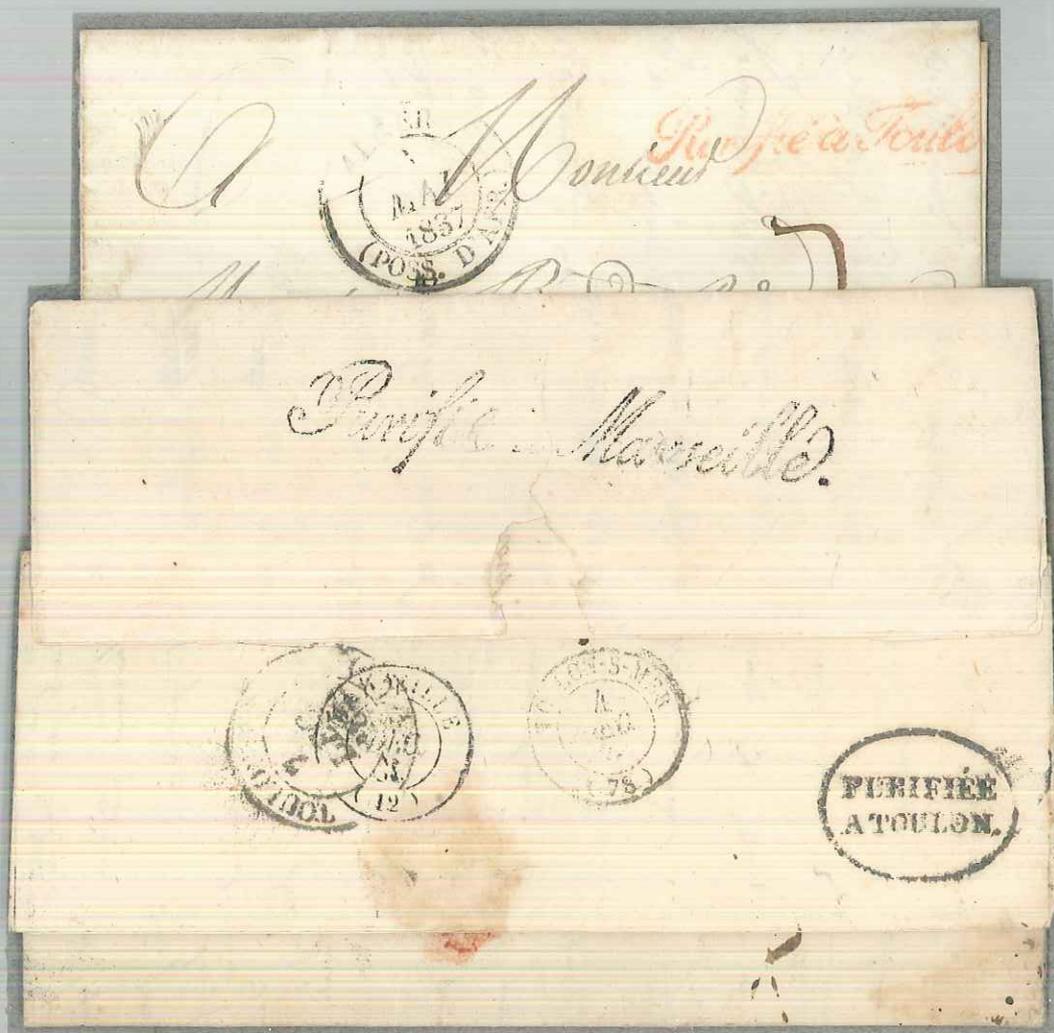


Alger 10 mars 1837, Conseil d'Administration Corps des Zouaves, avec paraphe de franchise attestant que la lettre a circulé par la poste civile.

MARQUES DE PURIFICATION 1831 - 1840



Oran le 29 décembre 1839, Outre-mer – Port-Vendres 2 janvier 1840,
purifiée à Port-Vendres (cursive, ovale); taxe 6 décimes car le trajet terrestre pour
Marseille était compté. Le courrier d'Oran transitant par cet endroit était peu nombreux.

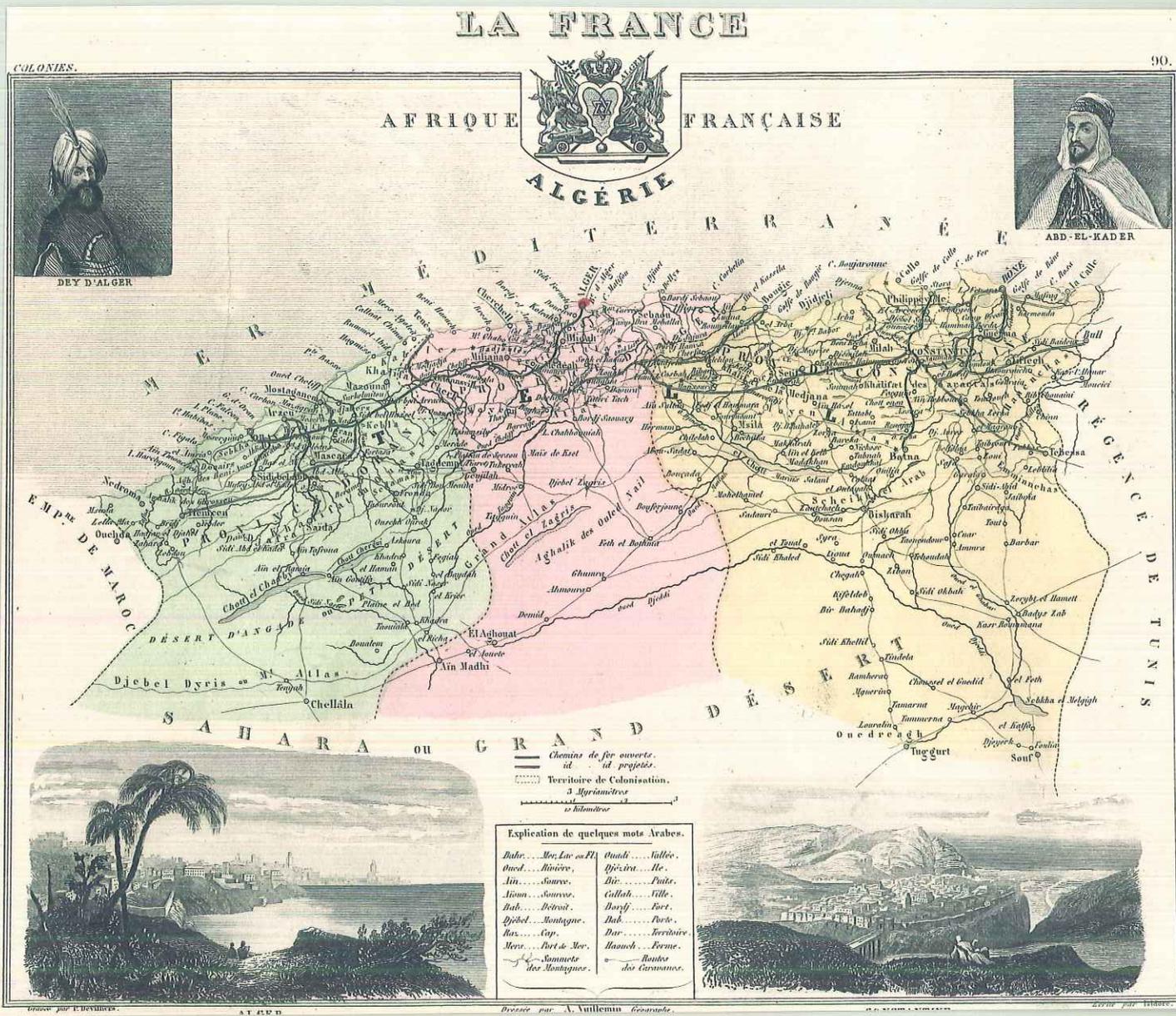


3 différentes marques de purification, Marseille et Toulon.

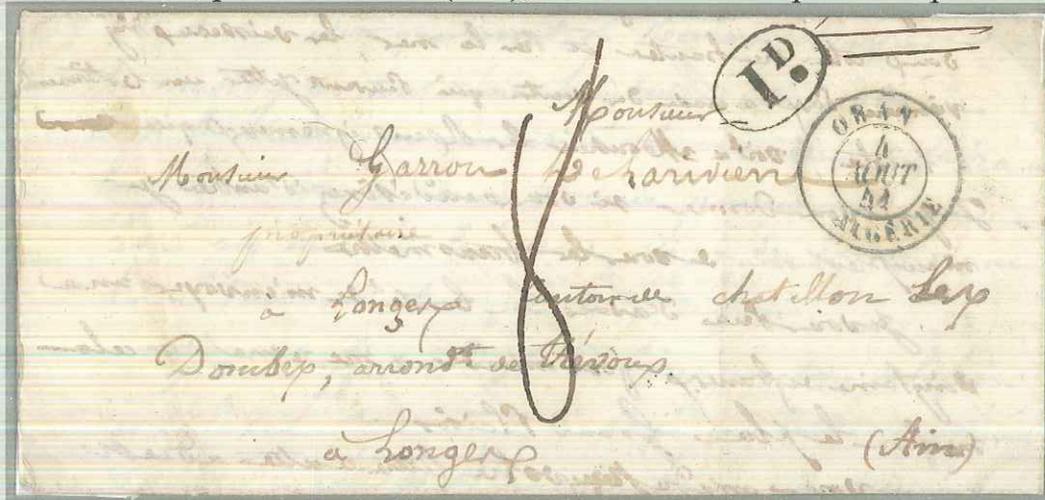
PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

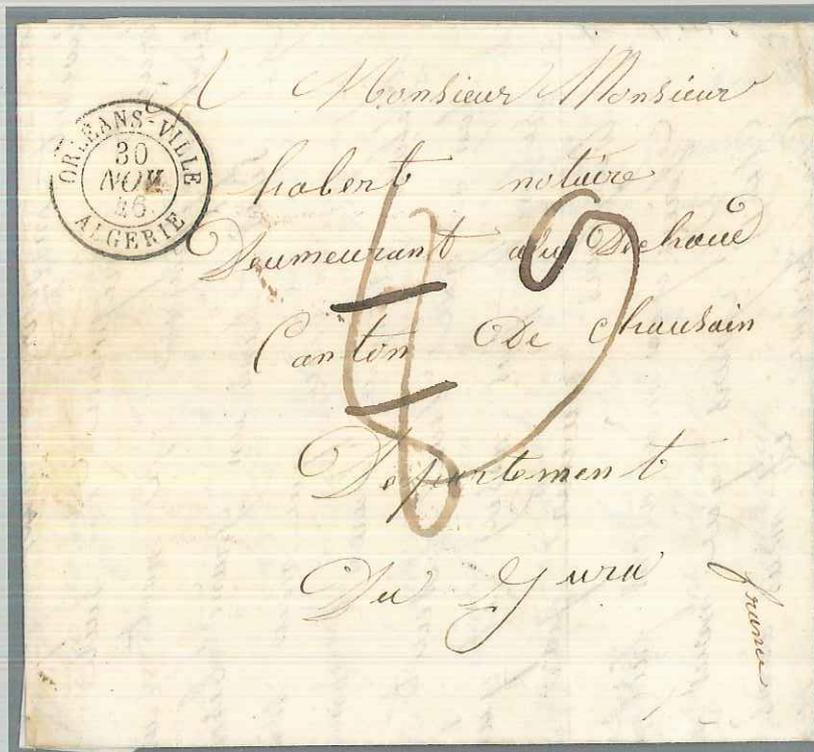
En 1840, malgré qu'une infime partie du territoire est occupée, l'Algérie est proclamée PROVINCE DE FRANCE. Celle-ci est divisée en trois parties : Oran, Alger et Constantine. Cette période marque aussi l'introduction des cachets à date type métropole.



Oran, le 4 août 1841, pour Châtillon (Ain), taxée 8 décimes plus 1 d. pour trajet rural.

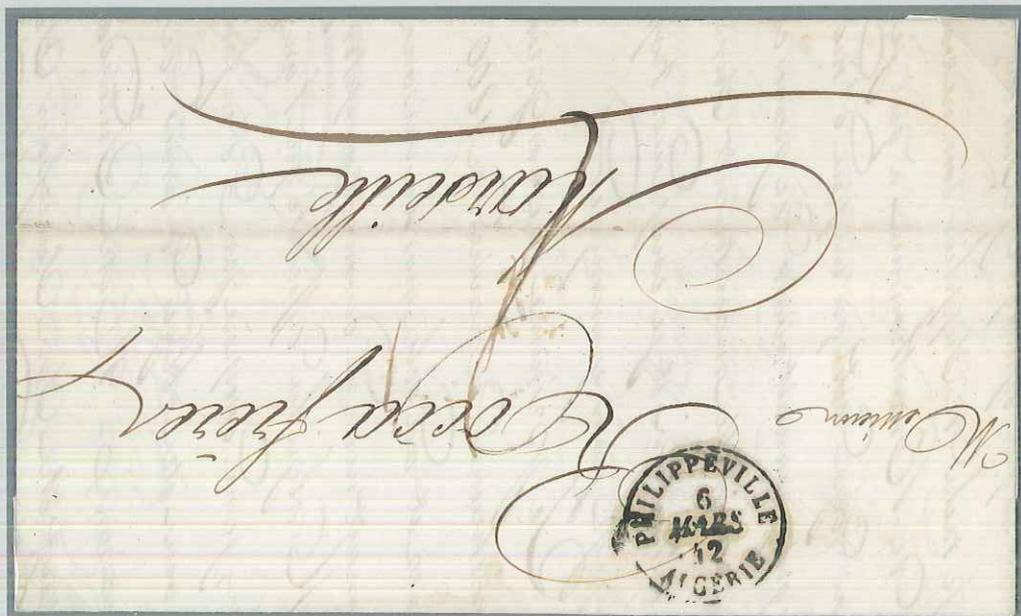


PROVINCE FRANÇAISE
1840 – 1848



D'Orléans – ville (en deux mots), le 30 novembre 1846, pour Dechoud dans le Jura, arrivée à Lons-le-Saulnier le 23 décembre, taxée 9 décimes dont 1 décime pour voie de mer.

Seule la 1^{ère} oblitération du bureau ouvert en 1844 est composée en deux mots.



Philippeville 6 mars 1842, pour Marseille, arrivée le 18, taxée 2 décimes.

Cachet à un cercle, le seul de ce genre en Algérie à cette époque.

Première oblitération du bureau ouvert en 1839.

PROVINCE D'AFRIQUE
1839 - 1848

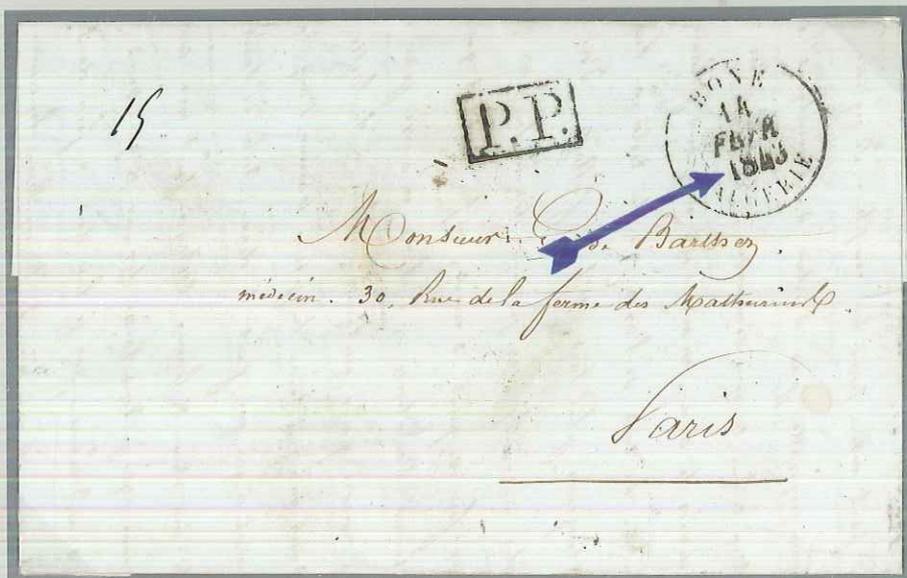
Bone avec le millésime abrégé



23 avril 39

Pour Marseille, 10 gr. 2^{ème} éch. de poids,
taxée pour la 3^{ème} distance 7 décimes ? Purifiée à Toulon, cachet ovale au verso.

Bone avec le millésime en entier !



14 févr. 1843

Lettre pour Paris 15 gr. en port payé P.P.

PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

BATNA



BATNA 7 décembre 1848, par Constantine, pour Lyon, arrivée le 12.

Taxée 13 décimes, tarif pour une lettre du 2^{ème} échelon de poids.

Lettre d'un caporal à son père lors d'un deuil familial.

Batna était une base militaire (env. 1700 soldats), avec un payeur qui avait probablement ouvert un bureau de poste officieux ; cette griffe est connue en 1848 – 49.

Le bureau officiel a été créé le 5 juin 1849.



Camp de Coleah 30 novembre 1841

pour Metz via Alger le 5 décembre, arrivée le 20, taxée 11 décimes.

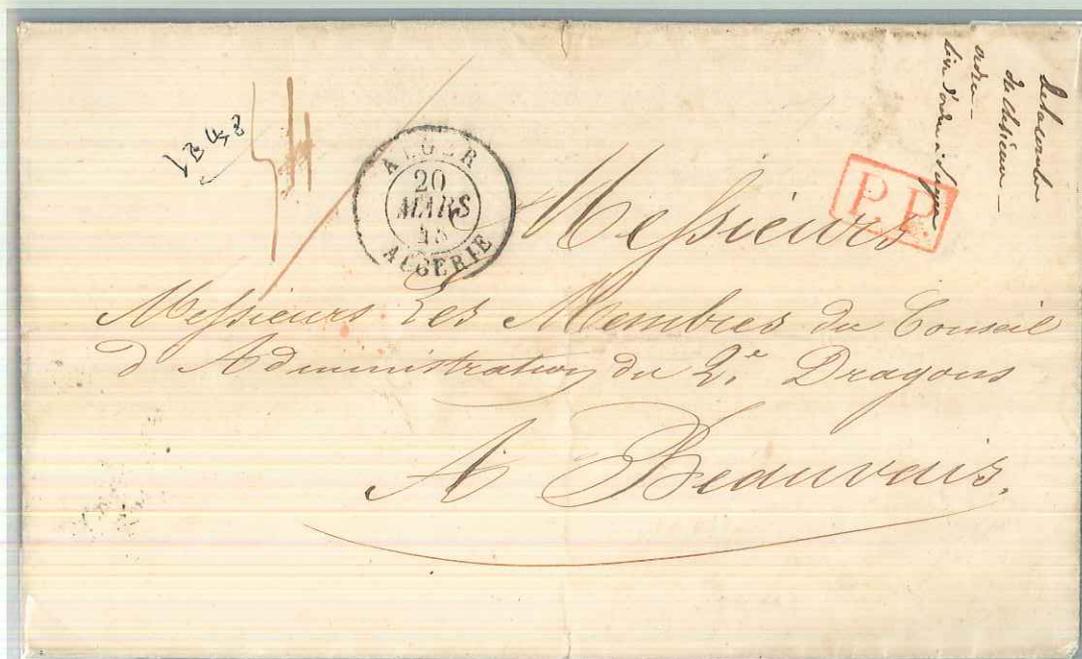
Monsieur de Giroumour, condamné pour une durée déterminée, écrit à son épouse par l'intermédiaire de Monsieur Léonard ; il relate son arrivée au camp qui est en construction ; il dort sous tente ou à la belle étoile ; son travail consiste à aider à construire une digue le long de la rivière Mazagran !

PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848 " PORT PAYÉ "



De Philippeville pour Nice, 14 mai 1846, Royaume de Sardaigne ; le P.P. réservé à la correspondance pour la France a été mis par erreur et complété au bureau d'échange par un PD = payé à destination, valable pour l'étranger. Arrivée à NIZZA le 20 Maggio.



Alger, 20 mars 1848, (5 gr.) pour Beauvais où était le siège administratif du 2^{ème} dragons; arrivée le 26, le service postal devient rapide !

PROVINCE FRANÇAISE
1840 – 1848



Alger, 6 mai 1843, pour Madrid, " payé frontière ", arrivée le 14 mai, taxée 9 Réal.



Alger, 2 octobre 1847, pour Lisbonne, entrée par Vendre, " PF payée frontière ", taxée pour le trajet à travers l'Espagne 300 Escudos, arrivée le 18 octobre.



De Blidah 12 août 1846, pour Questembert (Morbihan), arrivée le 25 août.
Lettre d'un Zouave du camp de Nador : il raconte que le choléra est à Alger, qu'il meurt beaucoup de monde et qu'il surveille la construction d'une route de Blidah à Medeah.

PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

Destinations



De Blidah 30 avril 1846, pour Ravenne **ETATS ROMAINS** par la voie de Nice (entrée en Sardaigne) puis oblitération ronde = entrée en Toscane et enfin à Bologne les Etats Romains (oblitération du ministère général des postes pontificales).
Taxée 21 baïoques.



D'Alger 25 février 1846, pour Palerme **ROYAUME DES DEUX SICILES** par Nice (entrée en Sardaigne) et Florence entrée en Toscane (correspondance étrangère de Gênes) avec trois taxes différentes 40 – 60 – 70 baïoques.

PROVINCE FRANÇAISE
1840 - 1848
Toutes en port payé



24 juillet 1845, de Bône pour Jappey (Isère), en P.P.
au verso : le chiffre 8 correspond à la taxe payée.

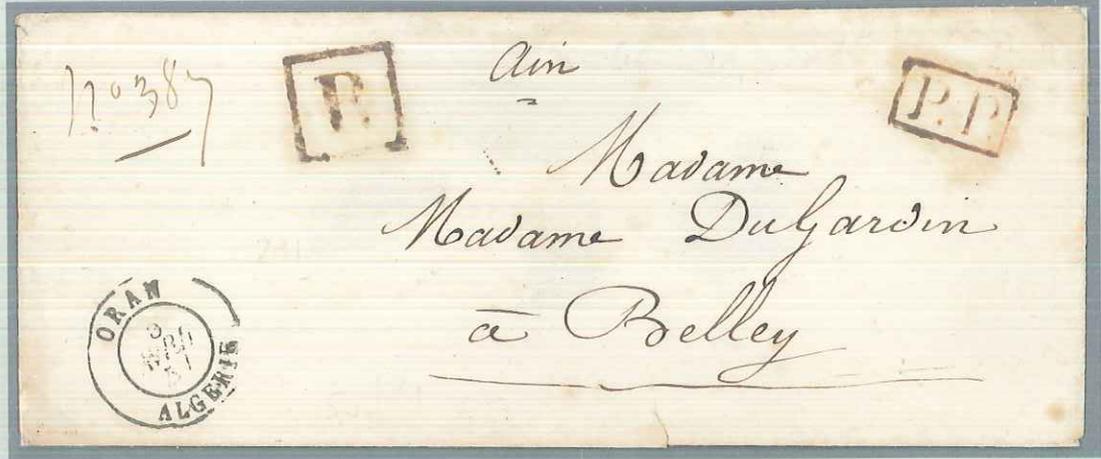


D'Alger pour Paris, 15 février 1848, au verso : le chiffre 11 correspond à la taxe payée.

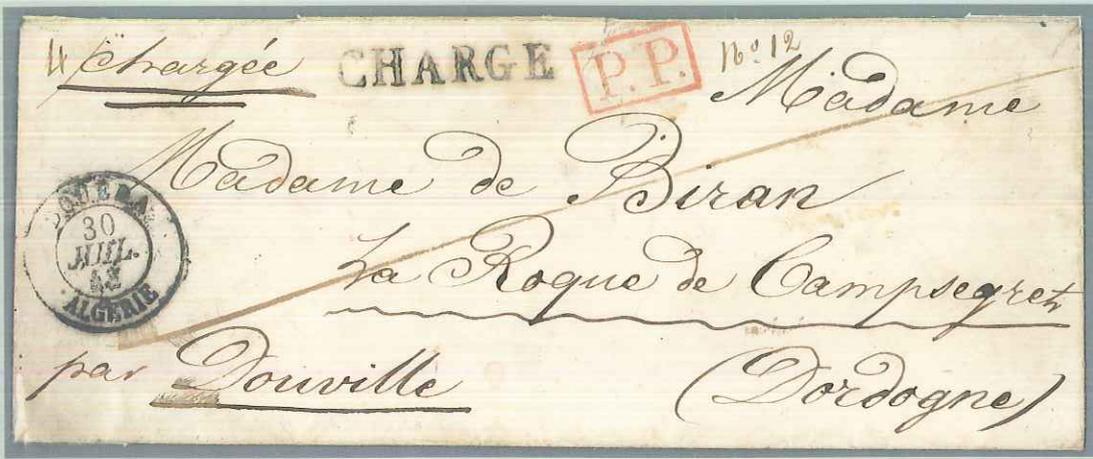


D'Oran, 9 septembre 1843, pour Mantel (Seine-Et-Oise), au verso : le chiffre 11.

PROVINCE FRANÇAISE
Lettres chargées 1840 - 1851



Oran 9 mars 1851 pour Belley (Ain), arrivée le 13 avril.



Chargé en port payé de Douera, le 30 juillet 1843, pour La Roque, arrivée le 8 août.
Dès 1759, il était possible d'envoyer des lettres chargées: elles étaient taxées double port et devaient être affranchies; d'Algérie, celles-ci étaient peu courantes.

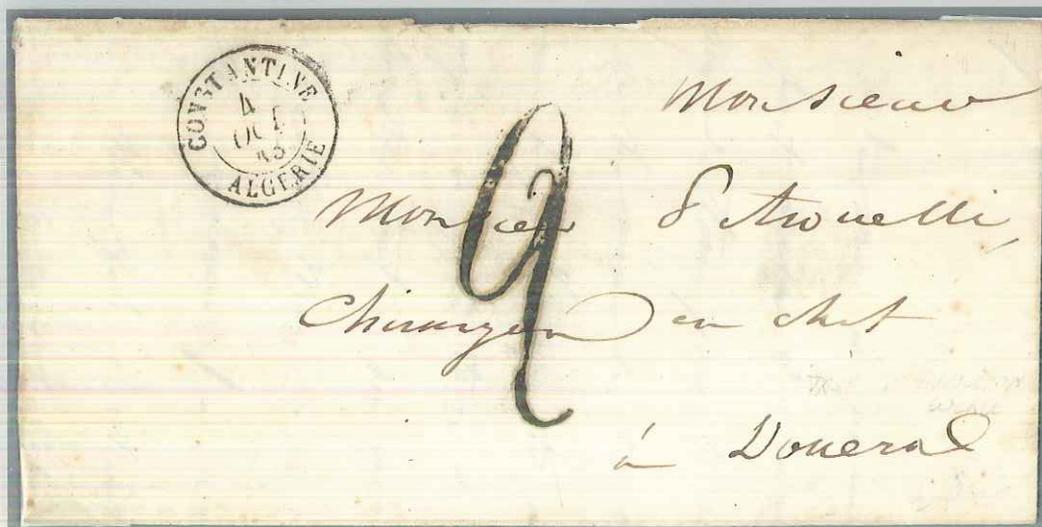


Oran, 25 juillet 1843, 26 gr.? pour Manter dans le Sarthe et non en Seine-et-Loire ?

PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

De Tenez et Bône pour Marseille, et de Constantine pour Douera;
toutes les trois taxées à 2 décimes; cette taxe était uniforme pour l'intérieur du pays
et le littoral de la métropole (cachets tampon).



Les bureaux ont sextuplé pendant cette période : de 5, ils ont passé à 30.
L'Algérie étant une seule province, les oblitérations le mentionnaient.

PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

Destinations



Pour les Etats Pontificaux, de Mostaganem 3 octobre 1846, pour Barchi par Nice (via di Nizza), entrée en Sardaigne puis en Toscane par Florence (corrispondenza estera da Genova), taxée 21 bajocchi. Il s'agit d'un prêtre demandant au Père prieur de cette commune des renseignements sur une personne.



Pour le Wurtemberg, d'Ibrahim par Alger le 2 janvier 1844, via Toulon, Marseille, en port payé à destination. Malgré cela, le destinataire a dû encore s'acquitter semble-t-il de 24 Kreuzer.

Certificat

VSO 212 1861

de Garantie et d'Authenticité

*J'assure que cette pièce est authentique
sans réparation ni truquage,
lors de l'examen fait ce jour.*

*Au Vésinet le:
l'Expert:*

29 Juillet 2003

Jean Claude Fourcaut

OBLITERATIONS

OBLITERATIONS D'ALGERIE

L : lettre en provenance de IBRAHIM (18 déc 1843) en port du pour le Royaume du Wurtemberg CAD ALGER (2 janv 1844) diverses taxes manuscrites. Pièce très rare et TB



PROVINCE FRANÇAISE

1840 – 1848

Destinations



Pour la Russie, de Batna 12 janvier 1850, au gouvernement de Podolie à Kamienietz, province polonaise en Ukraine.



Pour l'empire d'Autriche, d'Alger 5 juin 1850, par Huningue pour Vienne, payée jusqu'à la frontière "PF", taxée à l'arrivée 27 Kreuzer.

La place de chargé d'affaire de l'empire d'Autriche étant vacante, Monsieur Schaller, consul de Suisse à Alger, postule cette place et se fait recommander par le baron d'Effinger de Wilduk.

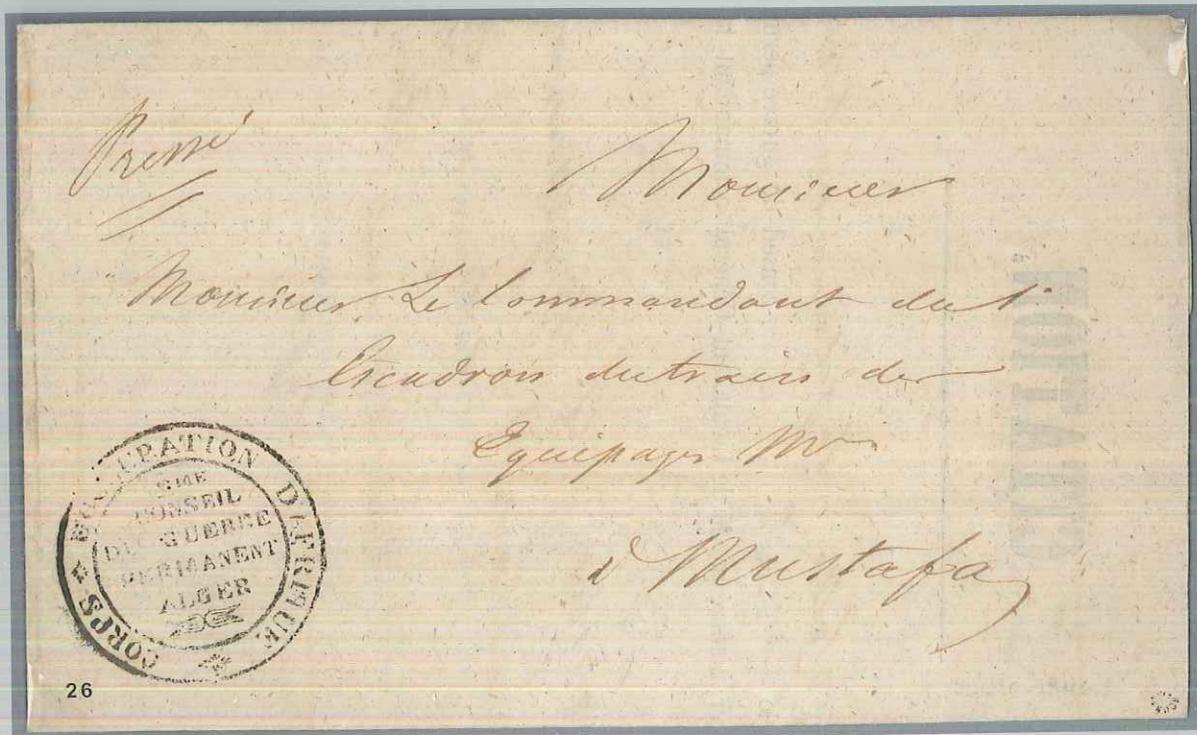
PROVINCE FRANÇAISE

1840 - 1848

Lettres en franchise de port

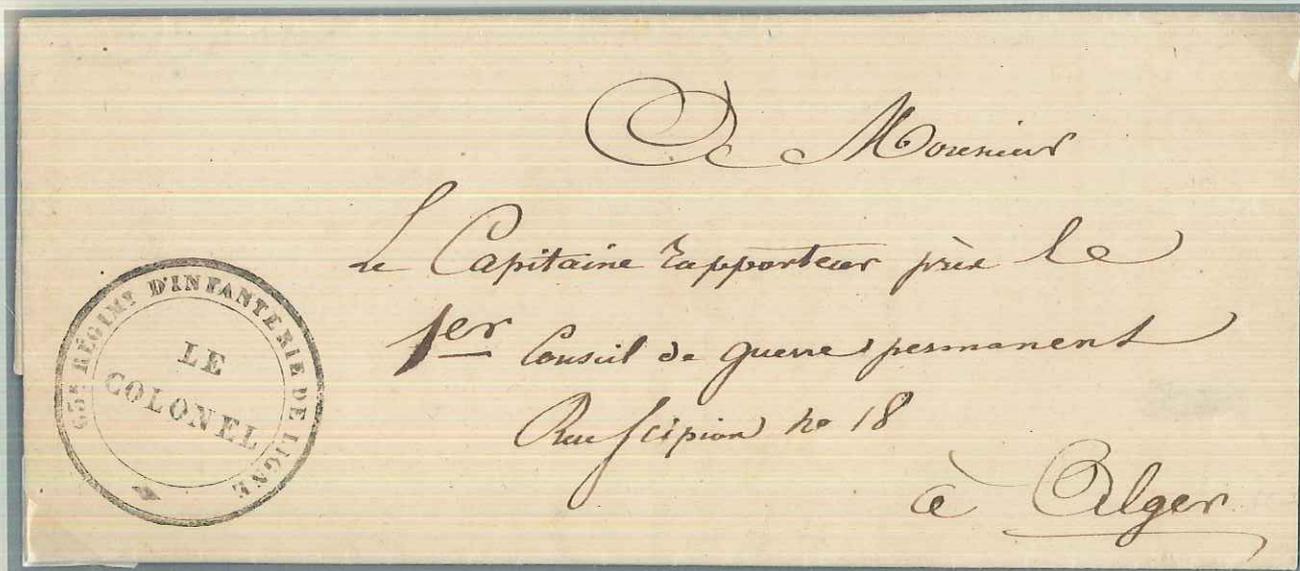


Dellys, 25 février 1846, Commandant de Place Dellys, pour Alger, arrivée le 27 février en franchise de port.



Corps d'occupation d'Afrique, 2^{ème} Conseil de guerre permanent Alger, pour Monsieur le Commandant d'Escadron du train des équipages à Mustapha, 24 octobre 1846; citation à comparaître pour témoignage.

PROVINCE FRANÇAISE
1840 - 1848
Franchises militaires



Mustapha 2 juillet 1840, pour Alger, affaire militaire en franchise de port.
Du Colonel Jacquet au Capitaine rapporteur du 1^{er} Conseil de guerre :
demande de dispense de témoigner pour son médecin, indispensable au régiment !



Setif 2 octobre 1848, pour Bougie, courrier militaire en franchise de port.
Du Général Borquet au Colonel de Wengy (Cdt de Bougie),
le félicitant pour la pacification du Djurjura.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

La révolution de 1848 transforme l'administration française et crée les départements.
Pour l'Algérie, les trois provinces deviennent des départements, soit :

Oran, Alger, Constantine.

La conquête n'est pas achevée : la Kabylie, le Tell et le Sahara ne sont pas pacifiés.

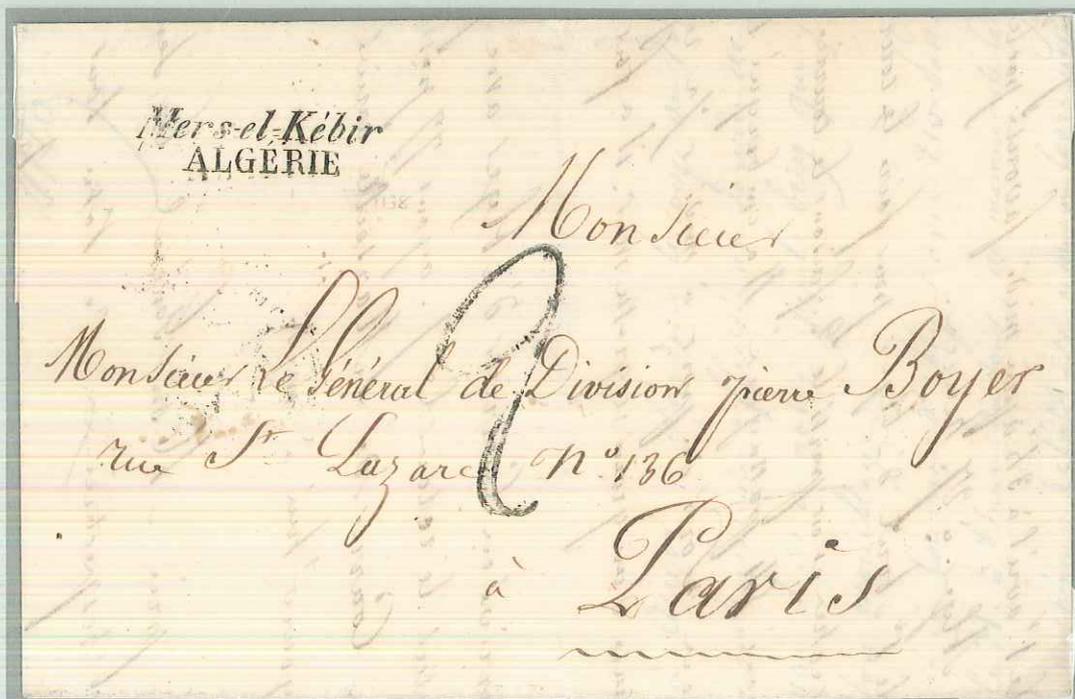
1849 – 1876

Organisation des postes, création du timbre-poste, période des émissions dites « effigies », caractérisent cette époque.

Les bureaux de distributions ne sont pas fournis en timbres mais ont reçu un tampon linéaire avec le nom du bureau en **cursive**; ce sont entre autres : Mers-el-Kébir, Coléah, Bouffarick, Dely Ibrahim, L'Arba, Arzew, Stora, Guelma, Lambèse et Marengo.
Ces marques seront remplacées à partir de 1854 par des cachets à date.



Oblitération du facteur boîtier de Fouka dépendant de Coléah, par Douéra, 8.11.50.
Taxée 25 c. au tarif du 1^{er} juillet 1850.



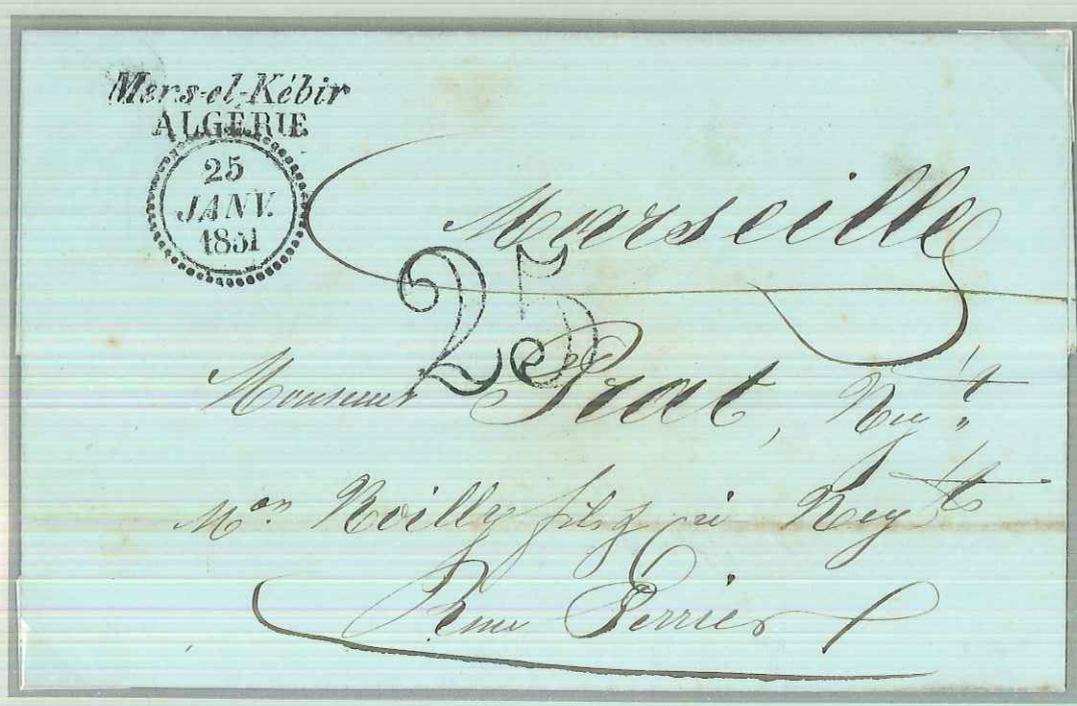
Mers-el-Kébir, 1849, taxée 2 décimes soit 20 c., pour Paris, tarif du 1^{er} janvier 1849.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
Marques en écriture cursive
1849 - 1854

Jusqu'en juin 1854, il n'y avait pas de surtaxe pour les lettres non affranchies.



1853, introduction des chiffres-taxe: de Guelma par Bône, taxe 25 centimes au tarif du 1^{er} juillet 1850, pour Marseille, le 21 février 1853.



Mers-el-Kébir 25 janvier 1851, pour Marseille ; le petit cachet circulaire perlé n'est pas courant (bloc dateur); seul une partie de ces bureaux l'on reçu.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Marques en écriture cursive
1849 – 1854



De Marengo par Blidah le 30 mai 1853, pour Paris.



La Calle par Bône le 6 mai 1853, pour Napoléon Vendée ?



Lambèse par Batna le 19 novembre 1853, pour Marseille.

Toutes au tarif du 1^{er} juillet 1850, lettres de bureau à bureau de moins de 7½ gr.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Marques en écriture cursive
1849 – 1854



De Staoueli-Dély-Ibrahim le 16 novembre 1853, par Alger le 20, pour Lyon arrivée le 26;
avec la marque « B » du facteur boîtier.



Arzew (tampon dateur perlé du 23 août 1852), par Oran, avec une oblitération
d'utilisation tardive "Poss. d'Afr." 25 août 1852, pour Montpellier, arrivée le 29.



Bouffarick = Bouffarich (1^{ère} griffe), 8 avril 1853 (cachet à dater utilisé dans ce bureau),
pour St.Amand, arrivée le 16.

Ces trois lettres sont toutes du tarif de juillet 1850.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

1849 - 1879



Alger 9 septembre 1861, pour Monsieur Menetrier, forgeron à Crescia (hameau de Douera) ; lettre de 19 gr., tarif du 1^{er} juillet 1854, 3^{ème} échelon de poids, non affranchie = 1.20 fr. (12 décimes). Arrivée le 10 septembre, elle sera retournée le 12 à Alger. Réexpédiée à Bouffarick, chez Bugno, arrivée le 13. Réexpédiée de Bouffarick le 16 avec la mention manuscrite **P.P. Soumats** (parti pour Soumats et non marque de port payé), arrivée à Blidah le 18 (Soumats est un hameau proche de Blidah). Renvoyée le 19 à Douera, elle est tombée dans les rebuts et enregistrée le 20 septembre. La taxe de 12 décimes est alors annulée pour la régularisation comptable. Pourquoi la lettre n'a-t-elle pas été retournée à Alger, ville d'origine ?

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

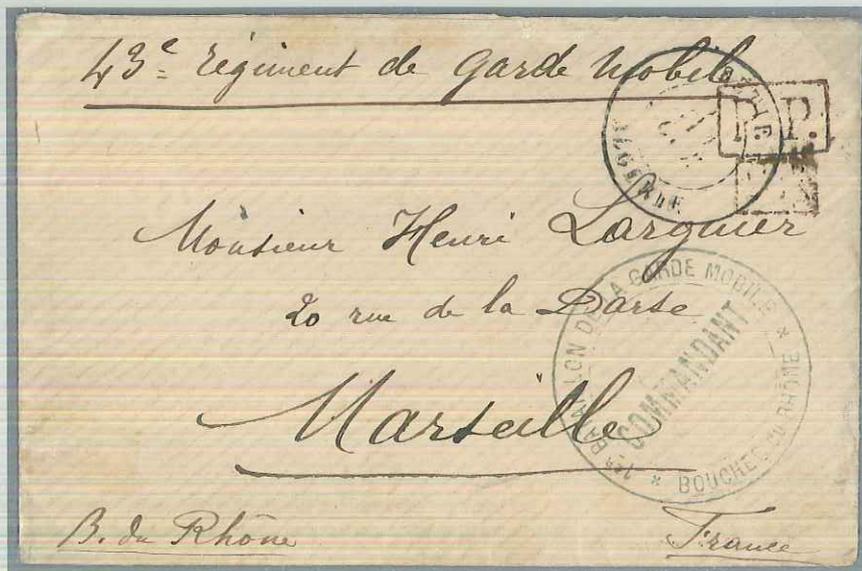
1849 - 1879



A cause de la guerre de 1870, la garde nationale "armée de l'est" a été mobilisée pour réprimer les insurrections en Kabylie; elle bénéficiait du port payé.



Sétif 28 mars 1871 (garde Mobile, signale la franchise de port).



43^{ème} Rgt de la garde mobile des Bouches du Rhône. Sétif 20 oct. 1871 pour Marseille.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
1849 – 1879



Oran 31 mars 1850, pour Paris. "L'ordonnance du 17 novembre 1844 donne la possibilité au public d'écrire à certains hauts fonctionnaires en franchise".
La lettre n'a pas été acceptée comme telle et taxée 2 décimes = 20 centimes.



Dest. Suisse : Cherchell 14 novembre 1876, pour Lugano, arrivée le 23, taxée comme non affranchie : 50 centimes. La table de l'UGP de 1875 faisait mention de 60 c. = erreur.



Constantine le 24 déc. 1855, pour Martel, arrivée le 4 janvier 1856, taxée comme non affranchie, tarif du 1^{er} juillet 1854.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

1849 - 1879

Camps de prisonniers politiques



Camp de Birkadem (Hoffer Commandt Muller ?) 1^{er} juillet 1852, par Joseph Train à Tourtour (Var), taxée 5 décimes (2^{ème} éch. de poids), tarif du 1^{er} juillet 1850. Joseph Blanc écrit à sa femme : ma regrettée éplorée femme et mes enfants... il donne des nouvelles de sa mauvaise santé et demande de l'aide à un ami pour gérer ses affaires et plaider pour lui.



De Douera 15 novembre 1853, pour Beaujeu, taxée 25 centimes, tarif du 1^{er} juillet 1850.
 " Transports politiques camp de Douera, le Commandant "
 Ces deux camps sont près d'Alger et les victimes du coup d'état du 2 décembre 1851 y furent déportés jusqu'en 1859 où il y eut une amnistie générale.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

1849 – 1876

Lettres taxées

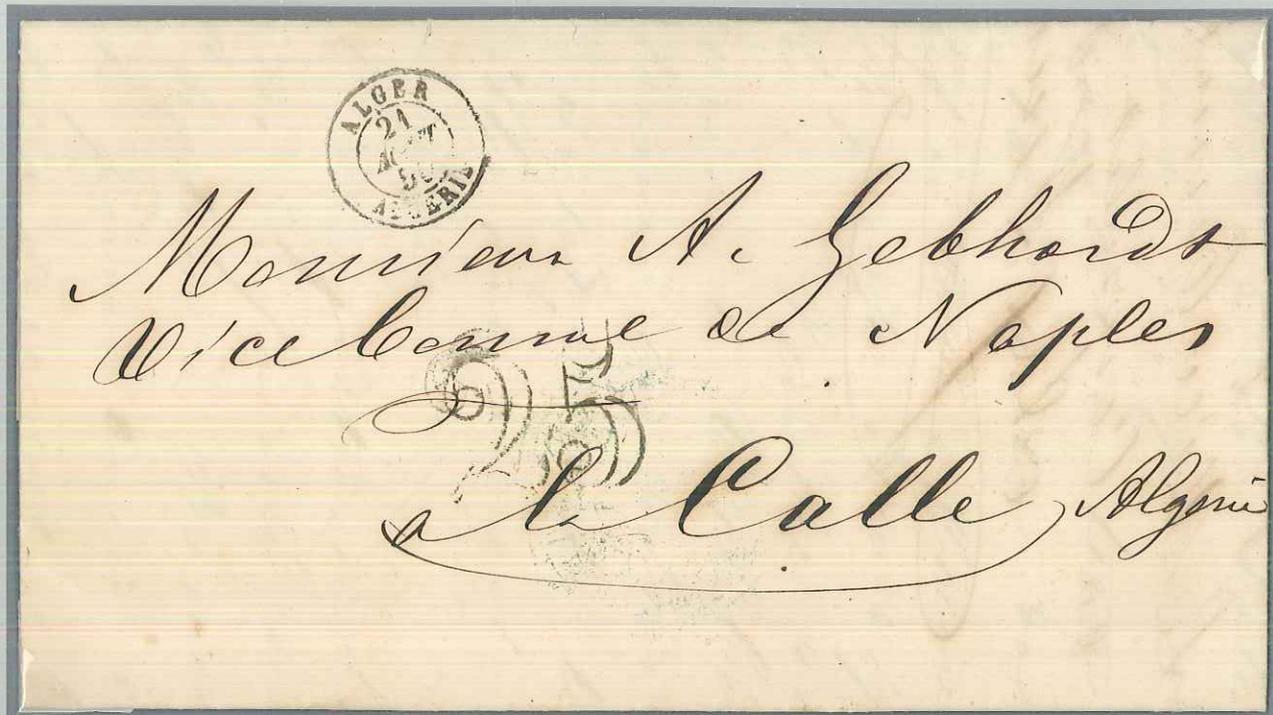


La Calle, 9 avril 1856 (bureau de distribution), pour Marseille arrivée le 10.
 Au tarif du 1^{er} juillet 1854, 2^{ème} échelon de poids, avec taxe 6 décimes au tampon.



Même tarif, d'Ain-Beida, 17 juillet 1859 (bureau de distribution), par Constantine,
 pour Batna arrivée le 19, 2^{ème} échelon de poids avec taxe manuscrite 6 décimes.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
1849 – 1876



D'Alger, le 21 août 1850, du Consul Général d'Algérie à Monsieur Gebhardt, vice Consul du Royaume de Naples et des deux Siciles dont Ferdinand II en était le roi. Taxée 25 c. Tarif du 1^{er} juillet 1850: les lettres non affranchies n'avaient pas de supplément.



Verso d'une lettre envoyée à la même adresse le 23 juillet 1854, avec cachet d'arrivée à La Calle et sceau royal du Consul Général !

B.M. BOÎTES MOBILES

Rectangulaires

Boîte terrestre

*Dès 1864, les boîtes mobiles étaient accrochées derrière les diligences
et vidées à l'arrivée de celle-ci au terminus d'Oran.
C'est là que la marque B.M. fut appliquée.*



Défaut de timbre ! De Oued – El – Hamman, par Mascara 18 avril 1870,
la lettre fut taxée comme non affranchie,
tarif du 1^{er} janvier 1862. Arrivée à Oran le 19 avril.

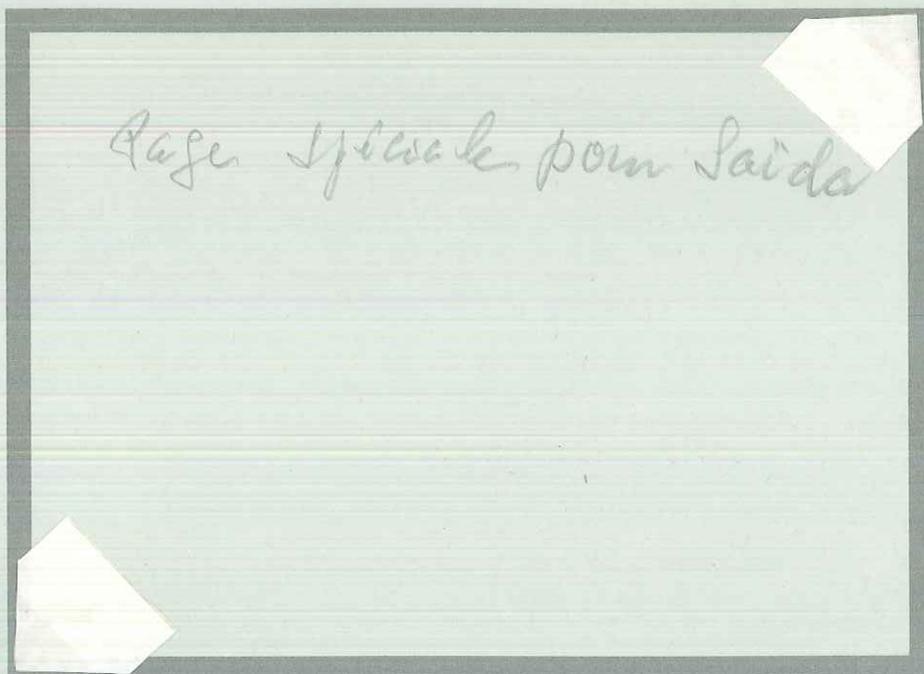


De Mascara pour Oran 26 juin 1868, avec la marque **BM** probablement appliquée
à l'arrivée de la diligence à Oran. Taxée comme non affranchie, tarif du 1^{er} janvier 1862.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS



Orléansville 28.7.1881, pour Villefranche, taxée comme non affranchie, tarif du 1.5.78.



Saïda près de Mecheria 21.8.82 (le bureau de poste est géré par l'armée car c'est un village d'indigènes). Pour Caen, arrivée le 8 sept., taxée comme non affr., tarif du 1.5.78.



Boghari 28 nov. 1874, pour Alger, taxée comme non affranchie, tarif du 1^{er} sept. 1871.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

1849 – 1876

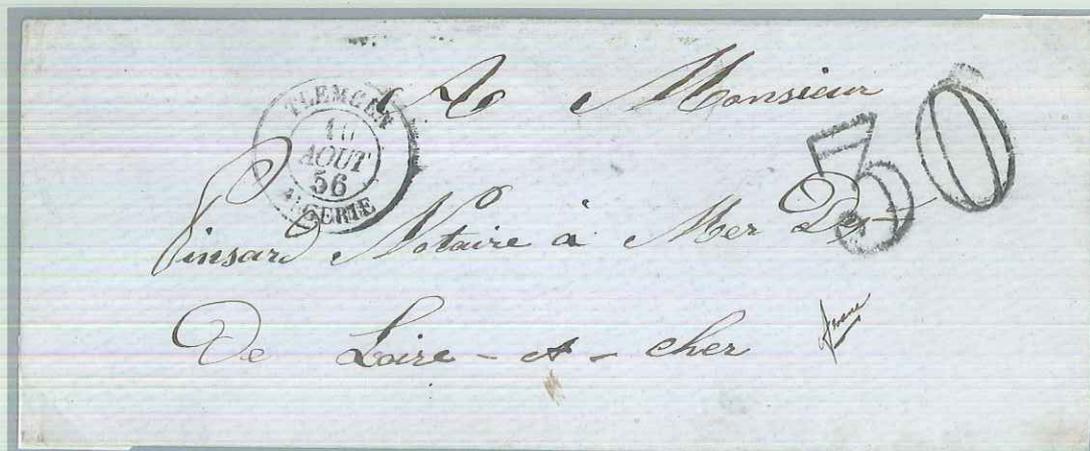
Lettres taxées



Mostaganem, 8 septembre 1859, avec la marque du facteur Boitier



Oran 7 mars 1871, pour Le Deschaux (Jura) ; il n'a pas été tenu compte de la mention Armée de la République ni du PP. La lettre a été taxée comme non affranchie.



10 août 1856, de Tlemcen pour Mer (Loire-et-Cher)

Toutes trois au tarif du 1^{er} juillet 1854

Les lettres affranchies étaient taxées à 20 centimes.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
1849 – 1876
Lettres taxées



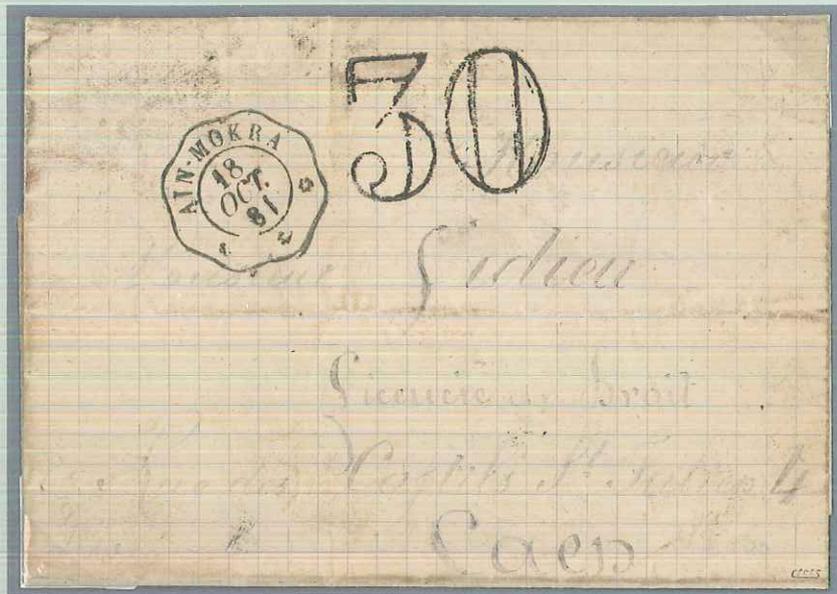
De Milianah, 11 mai 1872, pour Alger
Tarif du 1^{er} septembre 1871, les lettres affranchies étaient taxées 25 centimes
et les non affranchies 40 centimes.



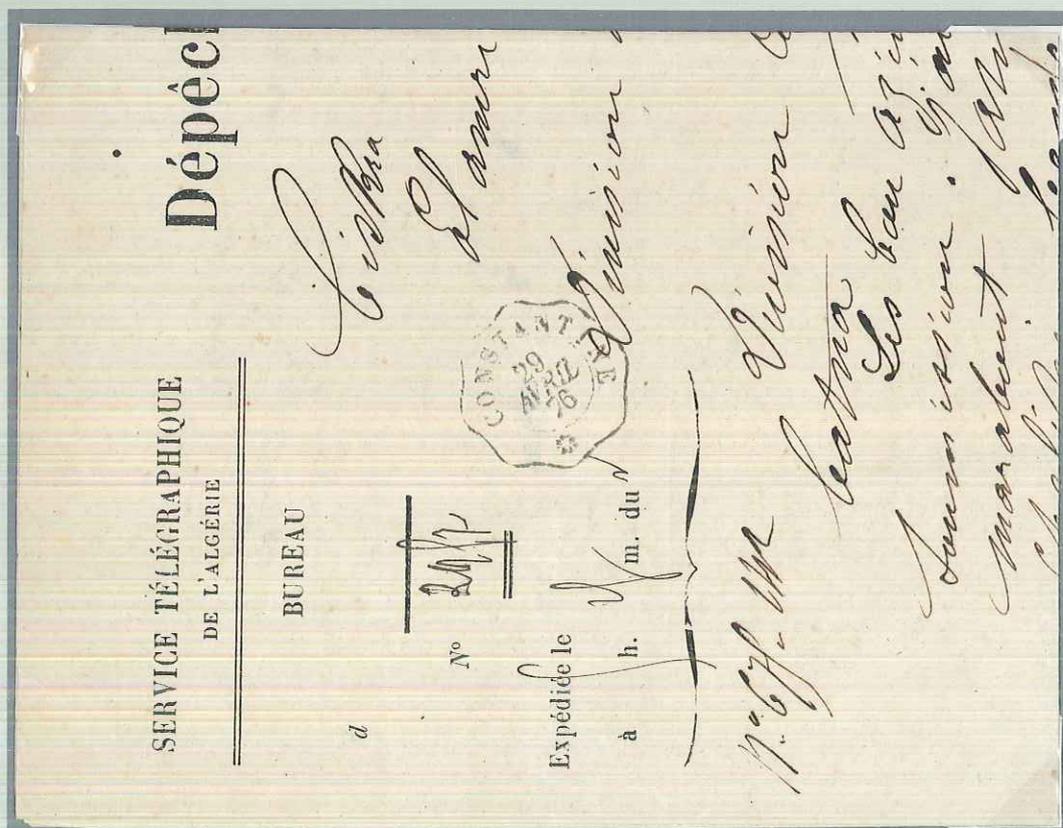
Saïda, 21 novembre 1875, pour Mortagne (Aine), même tarif

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
1849 – 1881

OBLITÉRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES



18 octobre 1881 AIN-MOKRA, oblitération télégraphique appliquée probablement avant l'ouverture d'un bureau de poste ou par erreur sur cette lettre pour Caen ; taxée 30 centimes, tarif du 1^{er} mai 1878.



Dépêche de Constantine 29 avril 1876, pour Alger.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

1849 - 1879



Oran 6 octobre 1852, pour le Consul de France à St.Sébastien ;
la lettre n'a pas été taxée pour le parcours français : le Consul, avait-il la franchise ?
Taxée 5 Real pour le parcours espagnol.



Tlemcen 29 août 1852, par Marseille, pour Civita-Vecchia, en port payé.



Alger 6 janvier 1853, pour Troyes (Aube), en port dû, sans surtaxe 25 c.
Les lettres en port dû ou en port payé, de 1850 à 1854, avaient le même port.